

PACTE PARISIEN

DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION



PLAN D'ACTION 2022-2026



ÉTÉ

L'Acte 2 du Pacte de lutte contre l'exclusion est le fruit d'un travail partenarial initié par la Ville de Paris. Durant plus d'un an, une centaine d'acteurs de la lutte contre l'exclusion – institutionnels, associatifs, entreprises et citoyens – se sont fortement impliqués pour contribuer à l'écriture des documents que vous lisez.

Les échanges vifs et approfondis ont ainsi permis l'élaboration de deux documents finaux : un document stratégique et un plan d'actions. L'ensemble du travail qui figure dans ces documents a été étudié et considéré à l'occasion des cinq comités de pilotage, des quatre réunions du comité des ambassadeurs et des nombreuses réunions des 8 groupes de travail : Vie sociale et citoyenneté, Santé, Emploi et insertion, Logement et hébergement, Inclusion numérique, Urgence sociale, Jeunes, Personnes âgées/Personnes en situation de handicap.

Le plan stratégique constituera une feuille de route commune pour les signataires et partenaires du Pacte jusqu'en 2026. Il fixe les orientations et les 4 engagements répondant à 13 objectifs.

Les 93 actions concrètes qui figurent dans le plan d'action ont été pensées pour répondre aux objectifs de cette feuille de route. Elles pourront être revues, approfondies et complétées en fonction des urgences et de l'évolution des situations rencontrées, en coopération avec l'ensemble des signataires.

L'action commune qui sera menée au cours des prochaines années pourra être éclairée et évaluée grâce à des indicateurs énoncés par les membres des groupes de travail et précisés pour chacune des 93 actions.

Ces documents constituent donc une base de réflexion commune, qu'il sera nécessaire d'alimenter au fil des mois et années. Ils renforcent et réaffirment avec force un partenariat déjà amorcé dans l'Acte 1 du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion.

Que les personnes qui ont collaboré et participé à nourrir ce travail soient ici remerciées pour leur mobilisation importante, avec une reconnaissance particulière aux ambassadeurs et copilotes des structures signataires.

Engagement 1 CHANGER LE REGARD**P7****Objectif 1 Changer le regard sur la pauvreté et l'exclusion sociale****P8**

P8 Action n°1 Informer et sensibiliser le grand public à la lutte contre la pauvreté

P9 Action n°2 Organiser une semaine de la solidarité

P10 Action n°3 Élaborer une stratégie de changement de regard

P11 Action n°4 Faire évoluer les représentations des recruteurs et des candidats sur les métiers et les talents

P12 Action n°5 Ouvrir les dispositifs d'hébergement sur leurs quartiers

Objectif 2 Encourager la participation active de toutes et tous à la lutte contre l'exclusion**P13**

P13 Action n°6 Réaliser un état des lieux et une recherche sur la participation à Paris

P14 Action n°7 Mettre en place un passeport

du bénévole

P15 Action n°8 Favoriser l'engagement des jeunes et des étudiants notamment sur des actions sportives et culturelles

Objectif 3 Développer et partager la connaissance sur l'exclusion sociale**P16**

P16 Action n°9 Créer un module de formation portant sur l'identification des problèmes de santé des jeunes

P17 Action n°10 Créer deux modules de formation sur l'identification des fragilités en santé et des fragilités sociales

P18 Action n°11 Former les professionnels aux besoins spécifiques des jeunes adultes

P19 Action n°12 Sensibiliser les acteurs sociaux aux principes du Logement d'abord

P20 Action n°13 Soutenir les structures d'hébergement et de logements accompagnés à mettre le Logement d'abord au cœur de leurs accompagnements

P21 Action n°14 Renforcer les liens entre le secteur de la santé mentale et les structures AHJ

P22 Action n°15 Renforcer la formation des professionnels intervenant auprès des personnes en situation de handicap

P23 Action n°16 Renforcer la formation des professionnels de l'action sociale intervenant auprès du public des personnes âgées

P24 Action n°17 Expérimenter la Nuit de la Solidarité à la période estivale

P25 Action n°18 Renforcer la coordination de l'observation du sans-domicilisme à Paris

Engagement 2 DÉVELOPPER UNE OFFRE DE PROXIMITÉ POUR UNE VILLE DU QUART D'HEURE SOLIDAIRE**P27****Objectif 4 Enrichir l'offre pour répondre aux besoins primaires des personnes****P28**

P28 Action n°19 Développer les dispositifs d'intermédiation locative

P29 Action n°20 Développer l'offre d'hébergement en diffus dans le logement privé ou le logement social en intercalaire

P29 Action n°21 Poursuivre le développement d'une offre de logements PLAI, PLAI adaptés et en Pension de famille

P30 Action n°22 Prévenir les situations d'errance des jeunes en grande vulnérabilité

P31 Action n°23 Déployer des structures de proximité: bagageries, casiers solidaires, haltes

P32 Action n°24 Développer et adapter l'offre des restaurants solidaires

P33 Action n°25 Développer le réseau des épiceries sociales et solidaires et des cuisines partagées pour garantir une meilleure autonomie des ménages dans l'accès à l'alimentation

P34 Action n°26 Développer les territoires zéro chômeur de longue durée

Objectif 5 Donner toute leur place à la culture, aux sports, aux loisirs et ainsi favoriser la participation des personnes accompagnées à la vie de la cité

P36

P36 Action n°27 Réaliser une cartographie des acteurs impliqués pour l'accès à la culture

P37 Action n°28 Créer un module de formation sur l'accès à la culture et les droits à la culture

P38 Action n°29 Réviser les modalités d'accueil du public dans les lieux de

culture pour les rendre plus accessibles aux publics en situation d'exclusion

P39 Action n°30 Organiser des actions culturelles dans les lieux sociaux

P40 Action n°31 Adapter le Pass Culture aux publics en situation d'exclusion

P41 Action n°32 Faciliter l'accès des

structures d'accompagnement aux équipements culturels et sportifs de proximité

P42 Action n°33 Développer les opportunités de séjours et d'activités touristiques pour les jeunes, les familles et les personnes isolées en situation d'exclusion

Objectif 6 Garantir un accompagnement adapté au bassin de vie des personnes

P28

P43 Action n°34 Développer la Nuit de la Solidarité à l'échelle métropolitaine

P44 Action n°35 Penser l'urgence sociale

à l'échelle des arrondissements, de Paris et de la Métropole

P45 Action n°36 Intégrer la dimension

métropolitaine dans les actions menées en matière de domiciliation administrative

Engagement 3 ASSURER L'ACCÈS EFFECTIF AUX DROITS ET AUX DISPOSITIFS D'AIDE

P47

Objectif 7 Garantir un accueil social inconditionnel et de qualité

P48

P48 Action n°37 Mieux vivre à l'hôtel pour lutter contre l'insécurité alimentaire, les difficultés d'accès aux soins et permettre l'accès aux loisirs et au soutien scolaire

P49 Action n°38 Renforcer les missions d'accompagnement sociolinguistique

P50 Action n°39 Renforcer l'accueil des

personnes accompagnées d'animaux domestiques

P51 Action n°40 Favoriser l'accès des personnes en situation de précarité alimentaire à une alimentation durable

P52 Action n°41 Conforter l'accueil et l'accompagnement des personnes

LGBTQI+ dans les structures AHI

P53 Action n°42 Renforcer les dispositifs d'aide pour les femmes à la rue

P54 Action n°43 Développer l'autonomie numérique des publics des structures d'AHI et garantir leur accès à Internet

Objectif 8 Aller vers et emmener vers

P28

P55 Action n°44 Soutenir les équipes mobiles d'évaluation et d'orientation sanitaire

P56 Action n°45 Mener des actions d'aller-vers dans les structures d'accueil et d'hébergement pour faciliter

l'insertion professionnelle

P57 Action n°46 Expérimenter la création de services d'accès aux droits sociaux dans les services sociaux de proximité

P58 Action n°47 Amener les services

d'inclusion numérique au plus près des publics précaires

P59 Action n°48 Renforcer les dispositifs d'accompagnement dans certaines zones spécifiques comme les gares et le Forum des Halles

Objectif 9 Améliorer la lisibilité et l'accessibilité des dispositifs d'accompagnement

P28

P60 Action n°49 Adapter l'offre en matière de baignoires sur le territoire parisien et proposer aux usagers une orientation et un accompagnement social

P61 Action n°50 Faciliter l'accès à un Rendez-vous Santé pour les personnes précaires ne disposant pas de droits ouverts à l'Assurance maladie

P62 Action n°51 Développer les permanences d'accès aux droits « jeunes »

P63 Action n°52 Rénover la plateforme SIAO — 115

P64 Action n°53 Renforcer la lisibilité et l'accessibilité de l'offre de services numériques en direction des publics en grande précarité

P65 Action n°54 Faciliter le recours aux dispositifs d'aide sociale par la simplification des documents destinés aux usagers et le recours au Facile à lire et à comprendre (FALC)

P66 Action n°55 Mieux cibler et simplifier les actions en matière de lutte contre la précarité énergétique

P67 Action n°56 Faciliter l'orientation vers des ressources de soins et de prise en charge référencées et qualitatives des personnes en situation de handicap

P68 Action n°57 Faciliter les démarches administratives et sanitaires pour les personnes en situation de handicap

Objectif 10 Donner à chacun les clés de son autonomie

P69 Action n°58 Rénover le Fonds d'Aide aux Jeunes Parisiens

P70 Action n°59 Développer l'autonomie numérique des personnes ne maîtrisant pas le français

P71 Action n°60 Favoriser l'accès du public

jeunes 16-25 ans à l'IAE

P72 Action n°61 Favoriser l'obtention du permis de conduire

P73 Action n°62 Développer les dispositifs d'accompagnement et de sécurisation financière d'entrée en foyers de jeunes travailleurs pour les jeunes en situation

de précarité et en voie d'insertion

P74 Action n°63 Renforcer la prévention des risques auprès des personnes à la rue

P75 Action n°64 Lever les freins à l'insertion liés à l'accueil du jeune enfant

Engagement 4 GARANTIR UN ACCOMPAGNEMENT SANS RUPTURE

Objectif 11 Identifier et prévenir précocement les risques d'exclusion

P78 Action n°65 Mieux communiquer autour de la prévention des expulsions

P79 Action n°66 Mieux identifier et intervenir auprès des ménages du parc privé en situation d'impayés locatifs

P80 Action n°67 Mieux identifier les ménages en situation d'impayés locatifs en risque potentiel ou actuel de surendettement

P81 Action n°68 Améliorer le fonctionnement de la CCAPEX

P82 Action n°69

Étendre les dispositifs dédiés aux personnes souffrant de troubles psychiques ou en difficulté psychosociales en lien avec une problématique logement

P83 Action n°70 Créer et animer un réseau

de partenaires autour des questions de santé et de l'insertion professionnelle

P84 Action n°71 Développer la démarche de réduction des risques dans le champ de la lutte contre l'exclusion

P85 Action n°72 Développer une politique de réduction des risques auprès des publics jeunes hébergés en centres d'hébergement

Objectif 12 Renforcer les logiques de parcours pour prévenir les ruptures et faciliter l'insertion

P86 Action n°73 Adopter un plan de sortie de trêve chaque année

P87 Action n°74 Faciliter l'accès aux examens de prévention santé (EPS) de la CPAM ou aux consultations en centre de santé des personnes précaires

P88 Action n°75 Mettre en place un Parcours Santé Jeune généralisé

P89 Action n°76 Identifier les ressources et mobiliser les acteurs pour améliorer l'accès à la prévention et aux soins des jeunes Parisiennes et Parisiens

P90 Action n°77 Déployer la référence

de parcours sur l'ensemble du territoire parisien pour le public jeune

P91 Action n°78 Élaborer la nouvelle grille de cotation des demandes de logement social dans une logique de Logement d'abord et pour fluidifier les dispositifs d'hébergement

P92 Action n°79 Favoriser l'accès au logement des personnes sortant d'hébergement

P93 Action n°80 Mettre en place un dispositif de la rue au logement

P94 Action n°81 Coordonner les sorties d'hospitalisation des personnes

à la rue et documenter les besoins en hébergements médicalisés

P95 Action n°82 Soutenir les innovations sociales pour l'insertion vers l'emploi des personnes en situation de grande précarité

P96 Action n°83 Développer des parcours pour les personnes en situation d'exclusion, âgées et/ou en situation de handicap, vers des dispositifs d'accueil, d'hébergement et le logement

P97 Action n°84 Soutenir l'innovation médico-sociale pour l'accompagnement global des jeunes

Objectif 13 Améliorer la coordination de tous les acteurs pour garantir un accompagnement continu

P98 Action n°85 Mieux articuler les dispositifs d'accompagnement liés au logement et améliorer la coordination des services

P99 Action n°86 Mieux coordonner les acteurs pour stabiliser l'hébergement des femmes enceintes et de leurs enfants en situation de rue

P100 Action n°87 Conforter la coordination des accueils de jour

P101 Action n°88 Renforcer la coordination des acteurs sanitaires médico-sociaux et sociaux

P102 Action n°89 Renforcer les dispositifs sociaux et médicaux sociaux des sortants de prison

P103 Action n°90 Élaborer une stratégie de sécurisation des capacités d'hébergement, notamment par la définition des conditions de déploiement de sites intercalaires et par un partage régulier de l'évolution de ces sites

P104 Action n°91 Développer le recours au coffre-fort numérique

P105 Action n°92 Faciliter l'obtention d'autorisation de stationnement pour les associations

P106 Action n°93 Renforcer la coordination centrale et locale de l'action municipale en faveur des personnes sans domicile fixe et des situations d'urgence sociale

Changer le regard

Engagement

1



Objectif 1 ► Changer le regard sur la pauvreté et l'exclusion sociale

Action n° 1 Informer et sensibiliser le grand public à la lutte contre la pauvreté

Contexte

Certaines représentations autour des dispositifs d'accueil et d'accompagnement des publics en situation d'exclusion alimentent les oppositions et les rejets et contribuent à l'invisibilisation des problématiques et des personnes au sein de la société.

Ces représentations font parfois obstacle au déploiement des projets ou engendrent des tensions avec les riveraines et riverains.

La diffusion des contenus de sensibilisation à destination du grand public contribue à l'évolution des représentations sur la pauvreté et l'exclusion sociale, à l'apaisement des relations avec le voisinage et facilite l'engagement du grand public ainsi que l'intégration des personnes et des dispositifs dans leur environnement local.

Présentation de l'action

1. Faire un état des lieux des ressources existantes. Avant de créer de nouveaux contenus de sensibilisation, il est important d'identifier l'existant ainsi que les moyens de communication les plus efficaces pour diffuser l'information au plus grand nombre. Les grands événements autour du bénévolat et de la solidarité pourront être recensés, dans la perspective d'y diffuser des contenus de sensibilisation.

2. Procéder à un échange de bonnes pratiques avec d'autres villes sur les moyens de diffuser les informations, notamment à destination du voisinage lors de l'implantation d'un équipement ou d'un service dédié à un public précaire, dans l'objectif d'apaiser les relations.

3. Professionnaliser les contenus de sensibilisation et d'information, en consultant les associations qui disposent d'une expertise sur les différents sujets. Les usagers et personnes accompagnées seront étroitement associés à la création des contenus, selon les modalités qui leur conviennent le plus (témoignages, capsules vidéos, etc.).

Co-pilotes de l'action

Ville de Paris, Fabrique de la Solidarité, Fédération des acteurs de la Solidarité

Partenaires

Entourage, URIOPSS, Barreau de Paris Solidarité, associations pilotes

Public

Grand public

Calendrier

Lancement des travaux en 2022

Organisation de la première Journée/Semaine de la solidarité en 2023

Indicateurs d'évaluation

Création d'une semaine de la Solidarité

Nombre de contenus de sensibilisation réalisés et diffusés

Objectif 1 ► Changer le regard sur la pauvreté et l'exclusion sociale

Action n° 2 Organiser une semaine de la solidarité

Contexte

Créée à la suite du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, la Nuit de la Solidarité contribue à renforcer la connaissance des phénomènes d'exclusion et participe à l'engagement et à la mobilisation des Parisiennes et Parisiens.

L'organisation d'un évènement grand public sur l'ensemble du territoire parisien vise à inscrire les dispositifs d'aide et d'accompagnement dans leur environnement en permettant aux Parisiennes et Parisiens d'identifier ces dispositifs, de mieux les connaître et de s'engager.

Présentation de l'action

1. Organiser une semaine de la solidarité au cours de laquelle se tiendront divers événements en lien avec la lutte contre l'exclusion avec l'ensemble des partenaires du Pacte : portes ouvertes de structures, rencontres avec le tissu associatif, expositions, tables rondes, soirées culinaires et festives, etc. Ces différents évènements pourraient s'inscrire dans le cadre de la semaine de l'engagement.

Co-pilotes de l'action

Ville de Paris, Fabrique de la Solidarité, Fédération des acteurs de la Solidarité et 1 à 2 associations pilotes

Partenaires

Signataires du Pacte, Entourage, associations pilotes

Public

Grand public

Calendrier

Au cours de la mandature

Indicateurs d'évaluation

Type et nombre d'évènements organisés

Objectif 1 ► Changer le regard sur la pauvreté et l'exclusion sociale

Action n° 3 Élaborer une stratégie de changement de regard

Contexte

Le changement de regard constitue une des clés de réussite du Pacte en luttant contre le sentiment d'exclusion nourri par le regard des autres (professionnel, partenaire, bénévole, personnes croisées dans la rue) sur la personne en fragilité. L'enjeu consiste à inclure les personnes fragiles par une approche et un rapport d'égalité avec elles.

Présentation de l'action

1. Organiser une première phase d'élaboration du parcours de changement de regard : recensement de l'existant, travail avec les associations qui organisent des temps de parole, témoignages ou retours d'expérience

2. Organiser une phase de changement du regard que les personnes en situation d'exclusion portent sur elles-mêmes : organisation de temps d'échanges, d'expositions et d'ateliers pour recueillir la parole, intervention de travailleurs pairs. À la fin de ce cycle, il sera proposé aux personnes de témoigner, si elles le souhaitent, notamment dans des écoles et via le média qui leur correspondra le mieux (en personne, capsules vidéo ou audio, textes écrits, etc.)

3. Organiser une phase de changement du regard que le grand public porte sur les personnes en situation d'exclusion sociale : lancer une campagne de communication grand public qui pourra reprendre des éléments de témoignage des personnes concernées, favoriser les témoignages des personnes accompagnées ainsi que ceux des professionnels dans divers lieux (écoles, entreprises, associations, etc.).



Co-pilotes de l'action

Entourages, Samusocial



Partenaires

Ville de Paris, Fabrique de la Solidarité



Public

Grand public, personnes en situation d'exclusion



Calendrier

Lancement de la première phase en 2023

Lancement des deux phases suivantes sous la forme de pilote dans un quartier ou arrondissement



Indicateurs d'évaluation

Nombre de personnes ayant suivi ce parcours

Étude d'impact sur les ressentis des personnes suite au suivi de ce parcours

Objectif 1 ► Changer le regard sur la pauvreté et l'exclusion sociale

Action n° 4 Faire évoluer les représentations des recruteurs et des candidats sur les métiers et les talents

Contexte

L'accès à l'emploi peut être entravé par des freins multiples. Parmi ces difficultés, certaines représentations, tangibles ou supposées, contribuent aux difficultés de recrutement.

Ainsi, des opportunités d'emploi existent, certains métiers peuvent être perçus comme non attractifs et/ou peu valorisants.

Par ailleurs, les publics éloignés durablement de l'emploi peuvent parfois faire l'objet de représentations stigmatisantes.

Présentation de l'action

1. Mettre en œuvre des actions favorisant des changements dans les représentations des entreprises

L'objectif est de faire évoluer la manière de recruter des entreprises pour s'ouvrir à une plus grande variété de profils et lutter contre la sélectivité du marché du travail. Des « emplois tremplins » peuvent ainsi être identifiés dans la perspective de créer un parcours professionnel.

Cette action pourra bénéficier d'expériences déjà existantes, comme la convention signée entre la RATP et la Fondation Agir contre l'exclusion (FACE) ou encore le Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE) porté par l'État et un réseau d'entreprises parmi lesquels la SNCF et La Poste.

Cette action pourra se tenir dans un premier temps au sein des entreprises signataires du Pacte.

Co-pilotes de l'action

Ville de Paris, Pôle emploi

Partenaires

RATP, SNCF, EDF, Fondation agir contre l'exclusion, La Poste

Public

Entreprises, personnes en situation d'exclusion

Calendrier

2023

Indicateurs d'évaluation

Organisation d'actions spécifiques : forum à destination des publics, sensibilisation des équipes de recrutement

Objectif 1 ► Changer le regard sur la pauvreté et l'exclusion sociale

Action n° 5 Ouvrir les dispositifs d'hébergement sur leur quartier

Contexte

Les riveraines et riverains ont parfois une perception biaisée des structures d'hébergement et des logements d'insertion implantés dans leur quartier, engendrant parfois des fausses représentations relatives à leurs missions et aux personnes accueillies.

Par conséquent, les personnes hébergées peinent parfois à s'intégrer pleinement dans la vie sociale, culturelle et associative du quartier, et souhaitent tisser davantage de liens avec les riverains.

Ainsi, il est essentiel de favoriser la création de liens sociaux entre riverains et personnes hébergées.

Présentation de l'action

1. S'appuyer sur le réseau local pour accompagner les ménages hébergés en structure d'hébergement et en logement d'insertion autour de l'accès aux loisirs, à la culture, et à l'alimentation

2. Organiser des actions et évènements dans les centres d'hébergement, foyers jeunes travailleurs, résidences sociales, pensions de famille et résidences accueil afin de favoriser leur ancrage dans la vie de quartier (tournois sportifs, évènements culturels ou associatifs, etc.) **en lien avec les structures de l'arrondissement, dont les centres sociaux.**

3. Expérimenter, à l'échelle d'un arrondissement, une « journée portes ouvertes » en partenariat avec la mairie d'arrondissement, les services sociaux, les fédérations associatives, les gestionnaires des structures et les associations de quartier. Cette journée pourrait potentiellement être associée à d'autres évènements comme la semaine de la solidarité pour favoriser la participation des riveraines et riverains.

4. Organiser des rencontres avec les riveraines et riverains dans le cadre des projets d'ouverture des nouvelles structures (17 nouvelles pensions de famille prévues au cours de la mandature)

Co-pilotes de l'action

Ville de Paris, Fédération des acteurs de la solidarité

Partenaires

DRIHL, Emmaüs, AFFIL, FAPIL, UNAFO, URHAJ, URIOPSS, CAF,

Organismes gestionnaires de centres d'hébergement, résidences sociales, Pensions de Famille, résidences accueils et FJT, Fabrique de la solidarité

Public

Grand public, personnes en situation d'exclusion

Calendrier

2022 : lancement

2023 : premiers évènements

Indicateurs d'évaluation

Nombre de structures participant à un évènement

Nombre de résidents des structures participant aux évènements

Retour des bénévoles et des personnes hébergées

Objectif 2 ► Encourager la participation active de toutes et tous à la lutte contre l'exclusion

Action n° 6 Réaliser un état des lieux et une recherche sur la participation à Paris

Contexte

La participation des personnes précaires dans les politiques publiques apparaît comme une priorité pour adapter les dispositifs aux besoins exprimés.

Par ailleurs, dresser l'inventaire des instances participatives parisiennes et de leurs modalités de fonctionnement permettra de proposer des adaptations inclusives et plus attractives pour les publics fragiles, ou des instances davantage adaptées à leurs préoccupations, le cas échéant.

Présentation de l'action

1. Réaliser un état des lieux des instances de participation des personnes précaires ou en situation d'exclusion sociale sur le territoire parisien.

2. Entreprendre une recherche-action sur les déterminants de la participation pour comprendre quels profils s'impliquent, à quels moments des parcours et avec quelles motivations. Cela permettrait ensuite d'adapter les instances de participations pour renforcer leur efficacité et s'assurer qu'elles profitent au plus grand nombre.

3. Partager avec les acteurs impliqués dans la recherche-action envisagée **les résultats de l'enquête « Résilience, convivialité et solidarités de proximité »** portée notamment par la Ville de Paris, afin de pouvoir capitaliser sur ses enseignements.

4. Co construire une cartographie fine des initiatives de convivialité et de solidarité de proximité dans l'état des lieux relatif aux instances de participation des personnes précaires ou en situation d'exclusion sociale sur le territoire parisien.

Co-pilotes de l'action

Ville de Paris

Partenaires

CRPA, Fabrique de la Solidarité, URIOPSS

Public

Personnes en situation d'exclusion, associations

Calendrier

2024

Indicateurs d'évaluation

Publication de l'étude

Objectif 2 ► Encourager la participation active de toutes et tous à la lutte contre l'exclusion

Action n° 7 Mettre en place un passeport du bénévole

Contexte

Le bénévolat et le travail pair sont des formes d'engagement qui valorisent le lien social, permettent aux personnes de développer des compétences et renforcent les projets d'accompagnement. Cependant, leur manque de reconnaissance formelle et/ou administrative peut constituer un frein à leur recours. Notamment, cette non-reconnaissance formelle rend difficilement valorisable ces expériences auprès d'un futur employeur ou bailleur par exemple.

Présentation de l'action

- 1. Mettre en place un passeport du bénévole**, qui permette la reconnaissance de l'engagement bénévole par une variété de partenaires.
- 2. Travailler avec Pôle emploi sur l'accompagnement à la validation des acquis issus du parcours bénévole et du travail pair** pour bénéficier d'une reconnaissance institutionnelle : formalisation, nomenclature, création d'une plateforme numérique de validation des acquis etc.
- 3. Étudier la possibilité de créer une plateforme numérique** permettant à l'usager de bénéficier d'un compte retraçant son parcours et permettant de formaliser facilement ses compétences (à remplir par lui-même ou par les associations).



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris, Fabrique de la Solidarité



Partenaires

Emmaüs, Fédération des acteurs de la Solidarité, Petits frères des pauvres, CEDRE, IRTS Parmentier, Benenova, France Bénévole, la Croix-Rouge, l'Académie du Climat, La Table du Recho, La Ferme du Rail, Refettorio, Les Enfants du Canal, La Cloche, Mission locale, Carrefour des associations parisiennes, Pôle emploi



Public

Bénévoles et travailleurs pairs



Calendrier

2023



Indicateurs d'évaluation

Réalisation du passeport

Objectif 2 ► Encourager la participation active de toutes et tous à la lutte contre l'exclusion

Action n°8 Favoriser l'engagement des jeunes et des étudiants notamment sur des actions sportives et culturelles

Contexte

De nombreuses associations de jeunesse et étudiantes mènent déjà des projets et événements solidaires ou cherchent à développer des actions de solidarité. Par ailleurs, de nombreux jeunes, étudiants ou non, expriment leur désir de s'engager davantage.

L'enjeu est ainsi de pouvoir accompagner cette dynamique et cette volonté d'engagement, d'une part en développant les liens entre les associations jeunesse et les structures telles que la Fabrique ou encore le Quartier Jeune. D'autre part, dans l'optique de favoriser l'accès de toutes et tous aux sports et à la culture, il est proposé de développer la dimension solidaire des projets étudiants sportifs et culturels.

Présentation de l'action

- 1. Sensibiliser les associations jeunesse et étudiantes** aux actions de lutte contre l'exclusion pour encourager et faciliter la participation bénévole.
- 2. Valoriser les missions de la Fabrique de la Solidarité** (les formations, les collectes, etc.) **auprès des dispositifs de la Ville de Paris qui accueillent ou accompagnent des jeunes** comme le Quartier Jeune (QJ), la Maison des initiatives étudiantes (MIE), les centres d'animation ou encore les établissements de l'Aide sociale à l'enfance.
- 3. Encourager le développement d'activités culturelles et sportives** « hors les murs » plus ponctuelles dans les structures recevant du public en situation de précarité (expositions, permanences, résidences...).



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris, CROUS



Partenaires

Quartier Jeune, Fabrique de la Solidarité, Maison des initiatives étudiantes, Mission locale de Paris, universités, écoles d'art



Public

Grand public (jeunes et étudiants)



Calendrier

2023



Indicateurs d'évaluation

Nombre d'actions mises en place

Objectif 3 ► Développer et partager la connaissance sur l'exclusion sociale

Action n° 9 Créer un module de formation portant sur l'identification des problèmes de santé des jeunes

Contexte

La sensibilisation des professionnels aux problématiques de santé jeunes doit permettre de renforcer l'accès aux droits de ces publics, via l'orientation en santé et l'accompagnement à l'ouverture des droits.

Présentation de l'action

1. Créer un module de formation santé entre plusieurs acteurs de la politique jeunesse afin de permettre l'identification des ressources existantes et de renforcer l'interconnaissance des acteurs et des structures. Cette formation pourra outiller les professionnels pour les former à l'accompagnement des jeunes sur les problématiques de santé, avec par exemple la diffusion du modèle de l'Espace Santé Jeunes Guy-Môquet ou du centre André Léveillé.

2. Créer des formations plus spécifiques sur :

- La prise en charge pluridisciplinaire du psychotrauma
- L'accès aux droits en matière de santé, avec une sensibilisation sur l'importance de l'articulation entre l'accès aux droits et l'accès aux soins
- La gestion de crise en lien avec des ressources spécialisées : Unité Mobile d'Intervention Psychologique (UMIP).



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris



Partenaires

CRAMIF, Caisse primaire d'assurance maladie, Agence régionale de santé, Service de santé universitaire



Public

Professionnels



Calendrier

2023 : élaboration du module de formation

2024 : organisation d'une première campagne de formation



Indicateurs d'évaluation

Nombre de professionnels formés

Nombre de structures ayant participé à l'action

Degré de satisfaction des travailleurs sociaux formés et appropriation des outils

Objectif 3 ► Développer et partager la connaissance sur l'exclusion sociale

Action n° 10 Créer deux modules de formation sur l'identification des fragilités en santé et des fragilités sociales

Contexte

Complémentaires dans la prise en charge des personnes en situation de fragilité, les approches médicales et sociales évoluent encore trop souvent dans l'ignorance relative de leurs ressorts réciproques. Faire en sorte que les soignants soient sensibilisés aux problématiques sociales rencontrées par leurs patients et qu'à l'inverse, les travailleurs sociaux soient attentifs aux enjeux de santé est une nécessité pour mieux détecter les situations de précarité et travailler en synergie.

Présentation de l'action

1. Créer un module de formation portant sur l'identification des fragilités en santé pour les travailleurs sociaux et les bénévoles engagés dans le domaine social.

- Élaboration du cahier des charges par l'école de service social de la CRAMIF en lien avec la Ville de Paris (attendus, contenus, tarification, durée).
- Expérimentation de la formation auprès d'un groupe de travailleurs sociaux de la Ville de Paris, identifié par la Ville de Paris.
- Déploiement de la formation auprès d'autres travailleurs sociaux, de bénévoles ou de professionnels associatifs.

2. Créer un module de formation portant sur la sensibilisation des professionnels de santé aux fragilités sociales de leurs patients et aux orientations possibles vers les structures adéquates.

- Élaboration du cahier des charges par l'école de service social de la CRAMIF, en lien avec un groupe de médecins de centres de santé (Ville de Paris, CMS Cramif).
- Expérimentation de la formation auprès d'un groupe de médecins identifiés par la Ville de Paris et par la CRAMIF.
- Déploiement de la formation auprès d'autres professionnels de santé via le Développement Professionnel Continu (DPC).

Co-pilotes de l'action

CRAMIF

Partenaires

Ville de Paris, Agence régionale de santé

Public

Professionnels, bénévoles

Calendrier

Lancement de l'élaboration des modules de formation en 2022

Indicateurs d'évaluation

Nombre de travailleurs sociaux formés à l'identification des fragilités en santé

Nombre de structures participantes

Nombre de professionnels de santé formés à l'identification des fragilités sociales

Objectif 3 ► Développer et partager la connaissance sur l'exclusion sociale

Action n° 11 Former les professionnels aux besoins spécifiques des jeunes adultes

Contexte

Les jeunes en sortie de dispositif (ASE, SPIP, APJJ, RSA, CAMP, MLP, MDPH, etc.) sont particulièrement vulnérables aux ruptures de prise en charge. Améliorer l'interconnaissance des professionnels de l'insertion des jeunes peut permettre d'anticiper les fins de parcours et d'éviter les ruptures de suivi.

Présentation de l'action

1. Communiquer sur les partenariats existants: valoriser les maillages locaux et territoriaux par une meilleure communication via les réseaux sociaux, le site de la Ville de Paris, les sites Internet des partenaires engagés.

2. Organiser des formations interprofessionnelles pour:

- Favoriser l'interconnaissance des missions, fonctions, dispositifs et offres de service de chaque professionnel de l'insertion des jeunes (santé, handicap, logement, accompagnement social et professionnel, juridique, citoyenneté).
- Aborder de façon globale l'enjeu crucial des fins de prises en charge, notamment des dispositifs de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et accroître l'anticipation des actes professionnels à réaliser, en construisant de manière plus systématique des relais.
- Élaborer des fiches sur les missions des professionnels et leurs champs d'intervention.
- Développer les connaissances sur les différentes offres loisirs, cultures, logement, santé, droits, emploi, formation, accompagnement social.
- Proposer des immersions croisées des professionnels au sein des différentes instances partenaires, suite à ces temps de formation.
- Ces temps de formations, qui se dérouleront une à deux fois par an, seront fortement conseillés aux professionnels engagés.



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris, CROUS, Maison des initiatives étudiantes, Barreau de Paris Solidarité



Partenaires

MDPH



Public

Professionnels



Calendrier

Lancement en 2022 et généralisation progressive jusqu'en 2026



Indicateurs d'évaluation

Nombre de rencontres et de professionnels présents

Nombre de publications et de communications

Nombre de nouvelles publications (exemple : fiches missions des professionnels et communication sur les partenariats)

Objectif 3 ► Développer et partager la connaissance sur l'exclusion sociale

Action n° 12 Sensibiliser les acteurs sociaux aux principes du Logement d'abord

Contexte

La logique du Logement d'abord positionne l'accès au logement comme un point de départ du parcours d'accompagnement et d'insertion sociale et professionnelle plutôt que l'aboutissement d'un long parcours avec une période en hébergement.

La démarche en faveur du Logement d'abord soulève deux difficultés : une difficulté de maîtrise technique à la fois des différentes formes de logement et des démarches et outils nécessaires pour leur mobilisation par les partenaires et une difficulté à intégrer les principes du Logement d'abord dans le parcours d'accompagnement.

Présentation de l'action

1. Sensibiliser aux principes du Logement d'abord :

- Acculturer les Commissions d'attribution des logements et d'examen de (Charte des bonnes pratiques annexée à la convention d'attribution).

2. Former aux dispositifs d'accès prioritaires au logement :

- Organiser des formations auprès des travailleurs sociaux pour expliciter les publics cibles et les procédures des dispositifs d'accès prioritaires au logement social (DALO, ARPP), soit sous format classique de conférence, soit sous format plus innovant (chats, questions/réponses).
- Actualiser les guides et ressources sur ces dispositifs.

3. Former à l'accompagnement Logement d'abord :

Organiser des formations sur les principes du Logement d'abord auprès des professionnels qui accompagnent dans le logement des personnes précaires ayant un long parcours de rue (pensions de famille, ASLL renforcé, service de la rue au logement).

Co-pilotes de l'action

Ville de Paris, DRIHL

Partenaires

AORIF, CAF, Fédération des acteurs de la Solidarité, URIOPSS, AFFIL

Public

Professionnels

Calendrier

Lancement en 2022 et répétition annuelle

Indicateurs d'évaluation

Nombre de personnes sensibilisées

Nombre de travailleurs sociaux formés aux dispositifs des publics prioritaires

Nombre de travailleurs sociaux formés à l'accompagnement Logement d'abord

Nombre de ménages sans-abris relogés et leur part dans les attributions

Objectif 3 ► Développer et partager la connaissance sur l'exclusion sociale

Action n° 13 Soutenir les structures d'hébergement et de logements accompagnés à mettre le Logement d'abord au cœur de leurs accompagnements

Contexte

Les structures d'hébergement et de logements accompagnés sont confrontées à deux défis majeurs : améliorer la fluidité au vu de l'allongement des durées de séjour dans le contexte tendu du parc de logement parisien et accueillir des publics très vulnérables, y compris des personnes ayant des longs parcours d'errance et cumulant des problèmes de santé mentale, physique et des addictions.

Cette action vise à outiller les équipes de ces structures à mieux répondre à ces enjeux et ainsi les soutenir à réorienter leurs prises en charge vers le Logement d'abord.

Présentation de l'action

1. Améliorer la fluidité des prises en charge, en accompagnant les structures d'hébergement et de logement d'insertion volontaires à expérimenter de nouveaux modèles de prise en charge axés sur le logement, s'inspirant des pratiques développées entre autres par la formation-action AGHIL et l'expérimentation Axé (Cités Caritas, Livry sur Seine). Un soutien leur sera apporté sous plusieurs formes : formation, outils, appels et prix d'innovation. Cette démarche vise à impulser des innovations concrètes au plus près du terrain.

2. Mieux accompagner les équipes des structures d'hébergement et de logement accompagné pour répondre aux difficultés de prise en charge des ménages ayant des troubles de la santé mentale et des addictions, qui peuvent mener à des tensions voire des exclusions des personnes concernées. Une **formation-action Logement d'abord** sera proposée aux structures volontaires pour outiller les équipes à prendre en charge ces situations et à améliorer leurs pratiques liées à la santé mentale et aux addictions. Cette formation-action promouvra l'appropriation des approches développées dans les services Logement d'abord : le rétablissement, la réduction des risques, le travail pair, la participation. Elle pourra également favoriser la pluridisciplinarité dans les prises en charge, grâce aux partenariats avec les services psychiatriques (EMPP, CMP) et d'addictologie (CAARUD, CSAPA).



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris, DRIHL



Partenaires

Bailleurs sociaux, opérateurs associatifs, Fédération des acteurs de la Solidarité, AFFIL



Public

Professionnels



Calendrier

Lancement en 2022 et réitération annuelle



Indicateurs d'évaluation

Nombre de professionnels des structures AHI ayant bénéficié d'une formation

Améliorer du taux d'accès au logement des personnes accueillies dans ces structures

Objectif 3 ► Développer et partager la connaissance sur l'exclusion sociale

Action n° 14 Renforcer les liens entre le secteur de la santé mentale et les structures AHI

Contexte

L'enquête *Samenta* de 2009 a estimé qu'un tiers de la population présente sur le bassin parisien et sans logement personnel souffre de troubles psychiatriques comme de troubles anxieux. Cette prévalence est plus forte qu'en population générale et reflète le risque élevé de rupture sociale.

Par ailleurs, si les personnes souffrant de troubles psychiques ont pour plus des deux tiers d'entre elles, eu recours aux soins psychiatriques au cours de leur vie, la majorité n'est plus suivie et le maintien dans le soin s'avère problématique.

C'est pourquoi il est essentiel de renforcer les liens entre le secteur de la santé mentale et les structures d'accueil, d'hébergement et d'insertion et de créer des passerelles afin de faciliter le parcours de soins et l'observance des traitements.

Présentation de l'action

1. Réaliser un état des lieux sur le déploiement de ces approches à Paris. Cet état des lieux vise à recenser les pratiques inspirantes, les actions de formation, identifier les intervenants, les formateurs et les experts pouvant être associés à cette action.

2. Mener des actions de sensibilisation des professionnels à cette approche via l'organisation de séminaires ou de petits-déjeuners.

3. Mettre en place des sessions de formations :

1. Une formation dédiée aux professionnels intéressés par cette approche.
2. Une formation de type « recherche-action » pour accompagner les équipes souhaitant mettre en place l'approche par le rétablissement au sein de leurs structures via l'appui d'un expert externe.
3. Une formation professionnalisante à destination des pairs aidants permettant une reconnaissance des compétences et l'acquisition d'un statut (DU de médiation en santé et Licence option médiateur Santé paire de l'Université de Bobigny).

4. En lien avec la mesure n°9 des assises de la santé et de la psychiatrie, renforcer l'accompagnement en santé mentale des publics en situation de précarité, autour de deux missions :

- suivi psychologique et/ou psychosocial aux personnes hébergées et accompagnées en accueil de jour

→ coordination avec les professionnels des structures sociales et l'ensemble des acteurs du système de soins

À ce titre, 8 psychologues sont prévus pour Paris en 2022 puis une dizaine en 2023 et 2024. Par ailleurs, 8 ETP de psychologues prévus dès 2022 seraient ainsi réparties entre les 5 équipes mobiles psychiatrie précarité (EMPP) qui desservent l'ensemble du territoire selon des critères de répartition à définir en lien avec l'UD75 de la DRIHL



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris, DRIHL, Agence régionale de santé, AP-HP, GHU Sainte-Anne



Partenaires

Unafam, Psycom



Public

Professionnels



Calendrier

Début 2023 : réalisation de l'état des lieux



Indicateurs d'évaluation

Nombre d'établissements parisiens travaillant avec des pairs aidants

Nombre de personnels parisiens issus du secteur AHI ayant bénéficié d'une formation sur l'approche par le rétablissement

Nombre d'ateliers, de temps de convivialité, de séminaires mis en place autour de la pair-aidance et de l'approche par le rétablissement

Objectif 3 ► Développer et partager la connaissance sur l'exclusion sociale

Action n°15 Renforcer la formation des professionnels intervenant auprès des personnes en situation de handicap

Contexte

La prise en charge des personnes en situation de handicap requiert des compétences et une approche spécifique pour appréhender au mieux les besoins de la personne et les différents handicaps. La formation des professionnels de l'action sociale à ces enjeux doit permettre de renforcer l'accompagnement de ces publics.

Présentation de l'action

En cohérence avec l'action 12 mesure n° 2 de la stratégie handicap de la Ville de Paris :

1. Proposer une formation destinée aux professionnels de l'action sociale pour mieux accueillir les personnes en situation de handicap.

La formation proposée permettra de mieux comprendre la nature des différents types de déficience afin d'élaborer un projet d'insertion sociale adapté. Elle visera également à renforcer la connaissance des services, prestations ou mesures spécifiques destinés aux personnes en situation de handicap. Plus globalement, elle visera à mieux armer les professionnels pour trouver des solutions aux questions multiples posées par le handicap.

2. Promouvoir les webinaires produits par la MDPH dans le cadre d'un module spécifique « Mieux connaître la MDPH et ses prestations » (mise en situation de constitution d'un dossier, liste des aides et prestations MDPH, différence entre allocation adulte handicapé et pension d'invalidité).

3. Favoriser l'interconnaissance via des rencontres annuelles (colloque/échange) entre institutions autour de thématiques: santé, soins, médico-social, etc.



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris, MDPH, CRAMIF



Partenaires

AP-HP, Samusocial, CRPA



Public

Professionnels, personnes accompagnées, personnes en situation de handicap



Calendrier

Dès 2022 avec généralisation progressive



Indicateurs d'évaluation

Nombre de formations mises en place

Objectif 3 ► Développer et partager la connaissance sur l'exclusion sociale

Action n° 16 Renforcer la formation des professionnels de l'action sociale intervenant auprès du public des personnes âgées

Contexte

La prise en charge des personnes âgées requiert des compétences et une approche spécifique pour appréhender au mieux l'aide à la personne âgée et à sa famille ou encore la prévention des problématiques liées à l'âge. La formation des professionnels de l'action sociale à ces enjeux doit permettre de renforcer l'accompagnement de ces publics.

Présentation de l'action

1. Proposer un module de formation destiné aux professionnels de l'action sociale, notamment aux professionnels des services sociaux de proximité en lien avec les MZA pour les sensibiliser aux facteurs accélérant l'exclusion : vieillissement, maladies.

La formation proposée permettra également de faire connaître les métiers de la gériatrie et de la gérontologie pour faciliter les liens et ainsi éviter les ruptures de parcours. Elle pourra donner des outils pour évaluer la vulnérabilité.

2. Favoriser l'interconnaissance via des rencontres annuelles (colloque/échanges) entre acteurs autour de thématiques : santé, soins, médico-social, etc.

Co-pilotes de l'action

Ville de Paris (DSOL)

Partenaires

CRAMIF, AP-HP, organismes de formation, CRPA, Samusocial, MZA

Public

Professionnels, personnes accompagnées, personnes âgées

Calendrier

Dès 2022 avec généralisation progressive

Indicateurs d'évaluation

Nombre de formations mises en place

Objectif 3 ► Développer et partager la connaissance sur l'exclusion sociale

Action n° 17 Expérimenter la Nuit de la Solidarité à la période estivale

Contexte

La Nuit de la Solidarité est un outil de recensement et de connaissance des profils et besoins des personnes sans-abri à un instant « T », mise en place sur le territoire parisien depuis 2018. Plusieurs évolutions pourraient être envisagées pour continuer à enrichir via ce dispositif la connaissance du sans-abrisme sur le territoire parisien et son environnement métropolitain.

Présentation de l'action

1. Expérimenter une Nuit de la Solidarité estivale à l'échelle de secteurs ou d'arrondissements du territoire parisien, dont la pertinence sera déterminée par le Conseil scientifique en lien avec l'APUR. Les éléments méthodologiques seront aussi adaptés pour tenir compte de la spécificité de la période et de l'échelle choisie.

La réalisation de l'opération à la période estivale viendra compléter la connaissance du public et permettrait la déconstruction de représentations associant difficultés à vivre à la rue avec la période hivernale. L'édition hivernale, dont l'organisation et la méthodologie sont désormais solides serait maintenue chaque année tandis que l'expérimentation estivale viendrait utilement la compléter.



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris



Partenaires

Comité de pilotage de la Nuit de la Solidarité, Comité scientifique de la Nuit de la Solidarité, APUR, SNCF, RATP, Fédération des acteurs de la solidarité, Fabrique de la Solidarité



Public

Personnes en situation d'exclusion, professionnels, bénévoles



Calendrier

Au cours de la mandature



Indicateurs d'évaluation

Organisation du pilote et bilan

Objectif 3 ► Développer et partager la connaissance sur l'exclusion sociale

Action n° 18 Renforcer la coordination de l'observation du sans-domicilisme à Paris

Contexte

Cette action vise à améliorer la connaissance des besoins des personnes sans domicile (ou en risque de le devenir) à Paris et à contribuer à l'évaluation de la politique de lutte contre le sans-abrisme en partageant les données déjà existantes sur ce sujet.

Un premier groupe de travail sur l'observation du sans-domicilisme sera lancé en juin 2022 par la Ville de Paris en partenariat avec les principaux acteurs concernés afin de clarifier davantage les actions à engager et les ressources à mobiliser.

Présentation de l'action

- 1. Produire une analyse globale annuelle sur les situations des personnes sans domicile** à Paris (sans-abris, hébergées, hébergées chez des tiers) s'appuyant sur les données existantes ;
- 2. Cadrer et lancer des enquêtes qualitatives** permettant de mieux comprendre les parcours, expériences, besoins et souhaits des personnes sans domicile et sans abri ;
- 3. Organiser une rencontre annuelle** afin de partager les enseignements des principaux travaux d'observation de sans-domicilisme de l'année écoulée.



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris



Partenaires

Samusocial de Paris, DRIHL, APUR



Public

Personnes en situation d'exclusion, professionnels



Calendrier

En cours de réalisation



Indicateurs d'évaluation

Production de livrables (analyse globale du sans-domicilisme)

Nombre de participants au colloque annuel



Développer une offre de proximité pour une ville du quart d'heure solidaire

Engagement

2



Objectif 4 ► Enrichir l'offre pour répondre aux besoins primaires des personnes

Action n° 19 Développer les dispositifs d'intermédiation locative

Contexte

Malgré des politiques volontaristes menées par la Ville, environ 50 000 personnes sont privées de domicile, soit sans-abris ou hébergées. La Ville de Paris mobilise tous les leviers à sa disposition pour reloger ces personnes privées de domicile ainsi que d'autres publics prioritaires. Depuis 2007, la Ville finance ainsi la captation des logements du parc privé dans le cadre du dispositif Louez Solidaire et sans risque.

La Ville met également des logements sociaux à disposition des associations pour le relogement de publics spécifiques, tels que les personnes sans-abris relogées par Un chez-soi d'abord.

Présentation de l'action

- 1. Étendre le parc de logements Louez Solidaire** (+ 75 dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt) et davantage articuler ce dispositif avec Solibail.
- 2. Poursuivre les mises à disposition de logements du parc social à des associations** pour l'accompagnement de publics spécifiques en intermédiation locative (120 logements annuels), notamment dans le cadre du dispositif De la rue au logement.



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris, DRIHL



Partenaires

Opérateurs Louez Solidaire et d'intermédiation locative



Public

Personnes en situation d'exclusion, associations



Calendrier

Lancement en 2022 et réitération annuelle



Indicateurs d'évaluation

Nombre de logements du parc en Louez Solidaire

Nombre de logements mis à disposition à Un chez-soi d'abord et au dispositif De la rue au logement

Objectif 4 ► Enrichir l'offre pour répondre aux besoins primaires des personnes

Action n° 20 Développer l'offre d'hébergement en diffus dans le logement privé ou le logement social en intercalaire

Contexte

Les publics accompagnés sont de plus en plus demandeurs d'espaces privatifs, dans un contexte d'allongement des durées moyennes de séjour. Reconnu par les pouvoirs publics comme un pilier de la politique d'hébergement, l'accueil en diffus apparaît comme un modèle efficace, incitatif à l'insertion vers le logement et moins stigmatisant. Cependant, tout développement de l'hébergement en diffus sur des logements sociaux classiques réduit d'autant le nombre de ménages prioritaires qui pourraient se voir attribuer le logement directement, en contradiction avec la politique du Logement d'abord.

Il convient donc de développer ce parc dans des logements captés dans le parc privé ou bien dans le parc social uniquement en intercalaire dans le cadre notamment de la libération temporaire de logements lors d'opérations de réhabilitation.

Présentation de l'action

1. Dans un contexte où capter des logements demeure difficile à Paris:

- **Tenir compte des enjeux de recrutement et de développement de nouveaux métiers** en matière de prospection et gestion immobilière au sein des structures d'accueil, d'hébergement et d'insertion.
- **Privilégier les logements privés et vacants**, ainsi que les logements sociaux, dans le cadre d'opérations immobilières (en intercalaire).
- **Organiser une réflexion entre fédérations associatives** (FAS, FAPIL) sur la coordination des actions de captation dans le parc privé pour le logement d'insertion (dont Louez Solidaire) et l'hébergement en diffus.
- **Privilégier les unités de vie individuelles** pour répondre au mieux aux besoins des usagers et éviter les cohabitations subies.

2. Concevoir un nouveau positionnement professionnel et des nouveaux modes d'accompagnement social des résidents:

- **Orienter les personnes à la rue directement vers les centres d'hébergement en diffus** dès que l'évaluation sociale du SIAO le permet
- **Permettre l'expérimentation du diffus à tous les publics** (application du principe d'inconditionnalité de l'accueil) et accepter le droit à l'échec et au recommencement.
- **Développer des outils** à destination des professionnels
- **Diversifier les compétences des professionnels** auprès des résidents.
- **Mettre à profit les ressources des centres d'hébergement collectifs** dans l'accompagnement des personnes hébergées dans le diffus.

Co-pilotes de l'action

Ville de Paris, DRIHL, SIAO

Partenaires

Emmaüs, AORIF, URIOPSS, AFFIL, FAPIL

Public

Personnes en situation d'exclusion, professionnels

Calendrier

Lancement en 2022

Indicateurs d'évaluation

Nombre de places ouvertes et transformées par rapport aux objectifs fixés

Suivi de la part du parc en diffus au sein du parc d'hébergement

Taux de sorties vers le droit commun, de demandes de logement social actives, nombre de personnes hébergées dans le diffus depuis plus de 18 mois...

Objectif 4 ► Enrichir l'offre pour répondre aux besoins primaires des personnes

Action n° 21 Poursuivre le développement d'une offre de logements PLAI, PLAI adaptés et en Pension de famille

Contexte

Développer l'offre de logements adaptés aux besoins des demandeurs est un enjeu essentiel pour favoriser la mixité sociale. Aujourd'hui, 73 % des demandeurs sont sous les plafonds PLAI, alors que les logements très sociaux représentent environ la moitié du parc (10 % en PLAI, et 42 % très sociaux ayant des financements antérieurs à 1977). S'agissant de la mixité, environ la moitié des logements sociaux se situent dans trois arrondissements – les 13^e, 19^e, et 20^e arrondissements.

Présentation de l'action

1. S'agissant de la production nouvelle, dans un premier temps, **poursuivre la programmation de logements familiaux PLAI** (30 % de la production nouvelle annuelle) dans une logique de rééquilibrage territorial, **et de PLAI adaptés**. En 2022, la nouvelle convention de délégation des aides à la pierre déclinera une programmation de logements adaptés aux ressources des demandeurs et à l'enjeu de la mixité sociale.

2. Expérimenter la nouvelle politique des loyers (NPL), possibilité introduite par la loi Égalité Citoyenneté (LEC) pour favoriser la mixité sociale sur l'ensemble du territoire parisien.

3. Renforcer l'offre en pensions de famille sur le territoire parisien :

- **Développer une pension de famille par arrondissement parisien** au cours de la mandature.
- **Inscrire le développement de l'offre en pensions de famille dans la nouvelle convention de délégation des aides à la pierre.**
- **Accompagner les pensions de famille dans la prise en charge globale des ménages** accueillis selon les principes du Logement d'abord, avec une attention particulière sur la prise en charge des aspects suivants : santé physique et santé mentale, vieillissement des personnes, addictions.

Co-pilotes de l'action

Ville de Paris

Partenaires

Bailleurs sociaux, opérateurs des Pensions de famille, AFFIL

Public

Personnes en situation d'exclusion, professionnels

Calendrier

2022 : nouvelle convention de délégation des aides à la pierre

2023-2024 : expérimentation d'une Nouvelle Politique des Loyers

Indicateurs d'évaluation

Nombre d'agrèments de logements très sociaux par an

Part des logements très sociaux au sein des logements sociaux agréés par an

Nombre d'agrèments de pensions de famille par an et par arrondissement

Nombre de logements en pensions de famille ouverts par an

Objectif 4 ► Enrichir l'offre pour répondre aux besoins primaires des personnes

Action n° 22 Prévenir les situations d'errance des jeunes en grande vulnérabilité

Contexte

L'accompagnement des jeunes en situation d'errance passe par l'accès à une solution d'hébergement ou de logement.

Cette action vise donc à adapter les dispositifs existants pour faciliter l'accès des jeunes en situation d'errance à des solutions.

Présentation de l'action

- Développer l'offre de logements temporaires (ex. Louez Solidaire jeunes) ou durables :** diversifier le public des pensions de famille au bénéfice d'un public de jeunes vulnérables, notamment en sortie d'aide sociale à l'enfance avec un accompagnement social renforcé permettant de sécuriser la situation résidentielle et de poursuivre le parcours d'insertion.
- Expérimenter la création de dispositifs dédiés aux jeunes,** sans ressource familiale, avec des vulnérabilités psychiques mais ne relevant pas des établissements médico-sociaux.
- Expérimenter au sein des foyers de jeunes travailleurs (FJT) une prise en charge au titre de l'urgence sociale,** avec possibilité de glissement vers des places en logements temporaires afin d'éviter la rupture résidentielle. Ces dispositifs peuvent permettre aux gestionnaires de FJT d'accueillir des jeunes n'ayant pas encore accès au droit commun.
- Créer le poste d'une référente dédiée à la question de l'hébergement des étudiants étrangers** sans autorisation de travail.

Co-pilotes de l'action

Ville de Paris, DRIHL, DRIEETS, CAF

Partenaires

SIAO, AFFIL

Public

Jeunes en situation d'exclusion

Calendrier

2022-2026

Indicateurs d'évaluation

Nombre de jeunes bénéficiant des dispositifs

Objectif 4 ► Enrichir l'offre pour répondre aux besoins primaires des personnes

Action n° 23 Déployer des structures de proximité : bagageries, casiers solidaires, haltes

Contexte

L'objectif de territorialisation et de renforcement des services de proximité s'inscrit dans le projet de la mandature de mettre en place une ville du quart d'heure solidaire. Plusieurs dispositifs seront ainsi développés afin que chaque arrondissement parisien soit doté des équipements nécessaires aux personnes en situation d'exclusion.

Dans la continuité du premier Pacte il s'agit d'aller vers un maillage complet et équilibré du territoire en structures de proximité. Plusieurs nouvelles structures ont ouvert ou ouvriront prochainement : haltes de nuit, bagageries ou expérimentation de casiers solidaires.

Présentation de l'action

- 1. Déployer 8 nouvelles bagageries** sur le territoire parisien d'ici 2026. 10 bagageries existent aujourd'hui et 2 nouvelles ouvriront prochainement. Le dispositif des casiers solidaires sera également développé de manière complémentaire.
- 2. Renforcer les Haltes de nuit** sur le territoire parisien et en créant une articulation coordonnée avec les services de proximité.



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris, DRIHL, Samusocial de Paris



Partenaires

Partenaires associatifs



Public

Personnes en situation d'exclusion



Calendrier

2022-2026



Indicateurs d'évaluation

Nombre de bagageries créées

Nombre de nouvelles Haltes de nuit mises en place

Objectif 4 ► Enrichir l'offre pour répondre aux besoins primaires des personnes

Action n° 24 Développer et adapter l'offre des restaurants solidaires

Contexte

Le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion 2015-2020 a permis le passage de 6 à 13 restaurants solidaires avec 500 000 repas servis chaque année. Cette offre de restauration assise est cuisinée par des professionnels et élaborée en lien avec une diététicienne, dans une volonté de proposer un accès à une alimentation de qualité et équilibrée pour les Parisiennes et Parisiens en situation de précarité. 3 nouveaux axes de développement des restaurants solidaires ont été ainsi identifiés.

Présentation de l'action

1. **Étudier la réactivation de l'offre de restauration à emporter** proposée durant la crise sanitaire pour répondre aux besoins d'un certain type de publics (familles par exemple).
2. **Expérimenter une offre de restauration le midi** accessible aux publics en situation de rue et aux jeunes en mixité avec le public « Émeraude » pour répondre à la problématique de l'offre moins importante le midi.
3. **Poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire** et la mise en œuvre de la politique 0 plastique : solutions de revalorisation des déchets, compostage et projets de retour à la terre, encourager le recours à des contenants durables et limiter l'usage du plastique.



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris



Partenaires

Éducation Nationale, AP-HP, Emmaüs, Samusocial, Aurore, Secours Catholique, Secours Populaire



Public

Personnes en situation d'exclusion



Calendrier

2023-2026



Indicateurs d'évaluation

Chiffres de la fréquentation

Objectif 4 ► Enrichir l'offre pour répondre aux besoins primaires des personnes

Action n° 25 Développer le réseau des épiceries sociales et solidaires et des cuisines partagées pour garantir une meilleure autonomie des ménages dans l'accès à l'alimentation

Contexte

La majorité des hôtels parisiens hébergeant des ménages au titre d'un hébergement 115 sont des bâtiments anciens, avec des chambres exigües, dans lesquelles la présence de cuisines (individuelles ou collectives) est rare et où l'équipement se limite souvent à un micro-ondes et un réfrigérateur. Le développement des cuisines partagées permet aux familles hébergées à l'hôtel, qui le souhaitent, d'accéder à une cuisine et à une plus grande autonomie dans l'alimentation.

Pour un public précaire en difficulté économique, les épiceries sociales et solidaires permettent de répondre à un besoin temporaire d'aide alimentaire, garantissant une autonomie dans le choix des denrées, comme dans un commerce de proximité classique, et dans la préparation des repas.

Présentation de l'action

- 1. Soutenir le développement de nouvelles épiceries pour assurer un meilleur maillage territorial** et encourager le développement d'ateliers culinaires et de sensibilisation au sein des épiceries existantes.
- 2. Garantir la qualité des produits dans une démarche durable et responsable** au sein des épiceries sociales et solidaires et des cuisines partagées en favorisant un approvisionnement en produits frais et en circuit court.
- 3. Développer les cuisines partagées au plus près des hôtels parisiens** accueillant des ménages au titre d'un hébergement 115.
- 4. Mieux accompagner les ménages précaires et hébergés en hôtel** dans l'accès aux épiceries sociales et solidaires et aux cuisines partagées : ateliers de sensibilisation.



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris



Partenaires

Samusocial, commerces de proximité, acteurs de la lutte antigaspillage, de l'alimentation bio et des circuits courts



Public

Personnes en situation d'exclusion



Calendrier

2022-2026



Indicateurs d'évaluation

Fréquentation des épiceries sociales et solidaires

Fréquentation des cuisines partagées

Suivi des denrées alimentaires disponibles dans les épiceries et les cuisines partagées

Objectif 4 ► Enrichir l'offre pour répondre aux besoins primaires des personnes

Action n° 26 Développer les territoires zéro chômeur de longue durée

Contexte

Les premiers territoires zéro chômeur de longue durée ont été créés en 2017. Le territoire zéro chômeur permet aux personnes volontaires, privées d'emploi depuis plus d'un an et résidant sur le territoire déterminé, d'accéder à un CDI et de bénéficier d'un accompagnement spécifique. La Ville de Paris est pionnière de cette expérimentation avec la création dès 2017 de l'entreprise à but d'emploi «13 avenir». La loi du 14 décembre 2020 étend l'expérimentation à 50 nouveaux territoires, ce qui ouvre la voie à l'habilitation de nouveaux territoires zéro chômeur à Paris et en région parisienne.

Présentation de l'action

1. Accompagner les territoires zéro chômeur de longue durée dans leur développement : 1 territoire existant dans le 13^e arrondissement (13 avenir), un territoire habilité dans le 19^e arrondissement (Émile et Rosa)

2. Soutenir la candidature des nouveaux projets de territoires zéro chômeur en lien avec L'Accélérateur Parisien d'Innovation Locale pour l'Emploi (La Pile): trois projets en cours dans les 17^e, 18^e et 20^e arrondissements. Le territoire du 18^e a déposé sa candidature le 1^{er} avril 2022.

3. Développer les liens avec les projets émergents en petite couronne : Est Ensemble Grand Paris, Asnières-sur-Seine, Courbevoie, Fontenay-sous-Bois

Co-pilotes de l'action

Ville de Paris, PRIF (DRIETS IDF)

Partenaires

Partenaires associatifs, économiques et institutionnels, habitants des territoires concernés

Emmaüs Solidarités, Fondation armée du Salut, centres sociaux, FAS, EDF, Association TZCLD, La Pile, CAF, Pôle emploi

Public

Chômeurs de longue durée

Calendrier

Février 2022: habilitation du territoire du 19^e

Avril 2022: dépôt de la candidature du 18^e

Octobre 2022: prévision de dépôt de la candidature du 20^e

Avant la fin de l'année: prévision de dépôt de la candidature du 17^e

Indicateurs d'évaluation

Développement du dispositif à d'autres territoires

Objectif 5 ► Donner toute leur place à la culture, aux sports, aux loisirs et ainsi favoriser la participation des personnes accompagnées à la vie de la cité

Action n° 27 Réaliser une cartographie des acteurs impliqués pour l'accès à la culture

Contexte

De nombreuses initiatives existent déjà pour favoriser l'accès à la culture, au sport et aux loisirs des personnes en situation de précarité. Portées par des structures diverses, de tailles variées et parfois informelles, ces initiatives sont souvent mal connues par les personnes accompagnées mais aussi par les acteurs de la lutte contre l'exclusion eux-mêmes. Cette action vise à renforcer la visibilité de ces initiatives, garantir un meilleur accès à la culture pour les personnes en situation d'exclusion et faciliter la mise en place d'actions par les acteurs en charge de l'accompagnement.

Présentation de l'action

- 1. Recenser les outils existants et réaliser une cartographie fine** de toutes les initiatives à Paris en faveur de l'accès à la culture pour les personnes en situation de précarité.
- 2. Transmettre cet outil cartographique à tous les partenaires institutionnels et associatifs** qui pourraient bénéficier d'une meilleure visibilité sur le sujet et développer les partenariats entre associations et acteurs culturels de proximité.
- 3. Réaliser des mises à jour régulières** de la cartographie pour ajouter les initiatives créées et supprimer celles qui ont disparu, en lien avec les outils existants (par exemple l'entrée « Activités » du Soliguide).



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris



Partenaires

Place de la Culture, Solinum



Public

Associations, personnes en situation d'exclusion



Calendrier

Lancement en 2022



Indicateurs d'évaluation

Réalisation de la cartographie

Nombre de partenaires auxquels l'outil est transmis

Évaluation auprès des partenaires de l'utilité de l'outil

Réalisation d'une mise à jour au moins annuelle

Objectif 5 ▶ Donner toute leur place à la culture, aux sports, aux loisirs et ainsi favoriser la participation des personnes accompagnées à la vie de la cité

Action n° 28 Créer un module de formation sur l'accès à la culture et les droits à la culture

Contexte

La Fédération des acteurs de la Solidarité développe des formations à destination des professionnels pour intégrer la dimension culturelle dans l'accompagnement des personnes en situation d'exclusion.

Cette formation permettrait non seulement d'outiller les professionnels, mais aussi de légitimer et valoriser l'organisation d'actions d'accès à la culture par les professionnels des structures sociales. De ce fait, cette action permettrait de lutter contre l'autolimitation de certains professionnels, liée à l'idée que ces activités n'attireraient pas leurs publics ou qu'elles ne sont pas utiles.

Présentation de l'action

- 1. Créer un module de formation sur les droits à la culture et sur l'accès à la culture** à destination des travailleurs sociaux et, plus largement, pour l'ensemble des professionnels intervenant auprès de publics précaires.
- 2. Développer un outil à destination des travailleurs sociaux pour les aider à organiser des actions culturelles** pour leurs publics (document avec des grands principes, des contacts, des idées, etc.).
- 3.** La formation sera progressivement **enrichie à partir des besoins identifiés par les personnes accompagnées** et comprendra des témoignages. Son ouverture à des bénévoles sera envisagée.



Co-pilotes de l'action

Fédération des acteurs de la solidarité



Partenaires

Culture du cœur, Les petits débrouillards, Samusocial, Ville de Paris, URIOPSS



Public

Professionnels



Calendrier

Élaboration de la formation en 2022



Indicateurs d'évaluation

Nombre de professionnels formés

Évolution du nombre d'activités culturelles organisées par les structures d'accompagnement

Objectif 5 ► Donner toute leur place à la culture, aux sports, aux loisirs et ainsi favoriser la participation des personnes accompagnées à la vie de la cité

Action n° 29 Réviser les modalités d'accueil du public dans les lieux de culture pour les rendre plus accessibles aux publics en situation d'exclusion

Contexte

Les lieux de culture peuvent paraître inaccessibles pour certains publics qui ne possèdent pas les prérequis culturels et sociaux pour en profiter. Par le biais de cette action, il s'agit d'adapter les structures aux personnes afin d'assurer un accès effectif et attractif à la culture pour l'ensemble des Parisiennes et Parisiens.

Présentation de l'action

1. Renforcer l'accueil spécialisé avec des créneaux dédiés à la médiation culturelle. En parallèle cependant, il est nécessaire de maintenir des créneaux tous publics afin de ne pas stigmatiser les publics venant en médiation culturelle.

2. Garantir l'accessibilité financière des lieux culturels

- Recensement de l'existant (premier dimanche du mois, musées et lieux gratuits, etc.)
- Communication sur l'existant auprès des publics accueillis dans les structures de veille sociale
- Développement de l'offre sur les segments manquants (carte pour les personnes n'ayant pas ou pas encore ouvert leurs droits)

3. Développer des actions à vocation sociale dans les lieux culturels (aide alimentaire, actions ponctuelles etc.). Ceci permettrait aux personnes bénéficiant de ces actions sociales de mieux s'approprier les lieux.

4. Rendre l'offre culturelle et sportive plus lisible en l'insérant dans le guide de la solidarité. Renforcer le partenariat avec les acteurs ressources de proximité comme les centres sociaux et EVS bénéficiant de médiateurs culturels, ou encore le réseau des bibliothèques.

5. Préparer les visites de lieux culturels en amont avec les médiateurs culturels au sein des associations, EVS, centres sociaux (ateliers créatifs autour des arts, histoire de l'art, visionnage de documentaires, vidéos, etc.).

Co-pilotes de l'action

Ville de Paris

Partenaires

Paris Musées, Atelier des Beaux-Arts, La Poste

Public

Personnes en situation d'exclusion, professionnels

Calendrier

2023

Indicateurs d'évaluation

Nombre de structures culturelles ayant des horaires réservés à la médiation culturelle

Nombre de cartes d'accès distribuées

Nombre d'actions sociales organisées dans les lieux culturels

Objectif 5 ► Donner toute leur place à la culture, aux sports, aux loisirs et ainsi favoriser la participation des personnes accompagnées à la vie de la cité

Action n° 30 Organiser des actions culturelles dans les lieux sociaux

Contexte

Organiser, dans le cadre d'une démarche d'aller-vers, des interventions culturelles dans les structures accueillant du public en situation d'exclusion, est un levier essentiel d'accès à la culture. Ces moments culturels peuvent aussi être ouverts aux habitants du quartier, afin de favoriser le vivre ensemble, de lutter contre les préjugés et d'ancrer les structures dans leur quartier.

Présentation de l'action

- 1. Jumeler les structures d'hébergement avec les établissements culturels de quartier** pour assurer des partenariats stables et durables.
- 2.** Dans une démarche d'ouverture, **valoriser les productions culturelles associatives à l'extérieur et notamment dans les lieux culturels**, comme les expositions d'œuvres réalisées par des personnes accompagnées.
- 3. Développer des événements culturels dans les lieux sociaux dans le cadre de la Nuit Blanche.**
- 4. Inciter les structures d'hébergement à développer des actions culturelles**, notamment par une reconnaissance des financeurs des structures.
- 5. Poursuivre et capitaliser sur les activités mises en place pendant la période Covid.**



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris



Partenaires

Paris Musées, Gaîté Lyrique, CASVP, Samusocial, Fédération des centres sociaux, Culture du Cœur, maisons des pratiques artistiques amateurs (MPAA), réseau des micro-folies, La Poste



Public

Personnes accompagnées, professionnels, bénévoles



Calendrier

Au cours de la mandature



Indicateurs d'évaluation

Nombre d'interventions organisées

Objectif 5 ▶ Donner toute leur place à la culture, aux sports, aux loisirs et ainsi favoriser la participation des personnes accompagnées à la vie de la cité

Action n° 31 Adapter le Pass Culture aux publics en situation d'exclusion

Contexte

Plusieurs mairies d'arrondissement (9^e, 11^e, 12^e, 17^e, 19^e) ont créé un Pass Culture visant à renforcer les liens entre habitants et les lieux culturels de proximité. Le Pass permet notamment d'accéder à des tarifs préférentiels. Sous sa forme actuelle, le Pass Culture est difficilement accessible aux personnes en situation d'exclusion (justificatif de domicile demandé, demande à faire en ligne ou à la mairie d'arrondissement).

Présentation de l'action

- 1. Créer des partenariats entre les mairies d'arrondissement et les associations** qui accompagnent les personnes en situation de précarité : proposer la gratuité, organiser des visites, mieux informer sur l'offre culturelle.
- 2. Transmettre directement des Pass Culture aux structures d'accompagnement et associations**, afin qu'elles puissent les proposer à des publics éloignés de la culture et peu familiers avec les démarches administratives.
- 3. Étudier la possibilité de créer un Pass Culture Famille** pour les familles en situation d'exclusion.



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris, Mairies d'arrondissement



Partenaires

Structures et associations accompagnant les publics



Public

Personnes en situation d'exclusion, associations



Calendrier

2023



Indicateurs d'évaluation

Nombre d'arrondissements ayant adapté le Pass Culture

Nombre de Pass Culture distribués dans les structures d'accompagnement et associations

Objectif 5 ► Donner toute leur place à la culture, aux sports, aux loisirs et ainsi favoriser la participation des personnes accompagnées à la vie de la cité

Action n° 32 Faciliter l'accès des structures d'accompagnement aux équipements culturels et sportifs de proximité

Contexte

L'accès aux équipements sportifs et culturels de proximité est parfois difficile pour les petites structures d'accompagnement des personnes en situation d'exclusion.

L'action prévoit le développement d'une politique d'accès aux équipements culturels et sportifs des personnes en situation d'exclusion.

Présentation de l'action

- Définir une politique dédiée d'accès des structures d'accompagnement aux équipements culturels et sportifs** de proximité.
- Mettre en place des créneaux spécifiques réservés permettant un accès mutualisé** aux associations accompagnant des publics en situation d'exclusion. L'organisation du planning sera gérée par les associations partenaires de l'action au sein d'un même territoire.
- Faciliter le lien avec les associations et les fédérations sportives.**



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris



Partenaires

Personnes en situation d'exclusion, associations



Public

Texte



Calendrier

2023



Indicateurs d'évaluation

Nombre d'associations bénéficiant de ces créneaux

Nombre d'équipements mis à disposition (objectif d'un équipement par arrondissement)

Objectif 5 ► Donner toute leur place à la culture, aux sports, aux loisirs et ainsi favoriser la participation des personnes accompagnées à la vie de la cité

Action n° 33 Développer les opportunités de séjours et d'activités touristiques pour les jeunes, les familles et les personnes isolées en situation d'exclusion

Contexte

L'accès aux loisirs et aux vacances est essentiel pour les familles comme pour les personnes isolées.

De plus, pour les jeunes, travailler sur un projet de vacances leur permet d'acquérir une méthodologie de projet sur des sujets de loisirs. Les compétences ainsi acquises pourront ensuite être transférées dans d'autres sphères.

Présentation de l'action

- 1. Mettre en place un partenariat avec des établissements touristiques et des groupes hôteliers** pour offrir la possibilité aux familles en situation de précarité et aux personnes accompagnées de bénéficier d'un séjour à Paris.
- 2. Développer le partenariat entre la FAS et l'Agence nationale des chèques vacances** (ANCV) permettant aux associations accompagnant des publics précaires d'obtenir un cofinancement pour l'organisation de projets de vacances à destination des publics qu'elles accompagnent.
- 3. Élargir l'offre de croisières développée par l'Office de tourisme Parisien.**
- 4. Développer le dispositif Vacances Arc-en-ciel** qui permet aux jeunes Parisiens de 4 à 16 ans de bénéficier de séjours culturels et sportifs à la mer, à la campagne ou à la montagne.
- 5. Mieux identifier et mobiliser les dispositifs d'aide au départ en vacances pour les jeunes** (ANCV, Départ 18-25 ans, etc.). Mener une campagne de communication via Quartier Jeune et sur les réseaux sociaux de la Ville de Paris et de ses partenaires, notamment la Mission locale de Paris, sur les aides aux vacances et aux loisirs pour les jeunes.



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris, Fédération des acteurs de la solidarité



Partenaires

ANCV, V&F (Vacances et Familles), Secours Populaire, UNAT, Office de tourisme et des Congrès de Paris, Paris Jeunes Vacances, Mission locale, QJ, CAF



Public

Personnes en situation d'exclusion



Calendrier

Dès 2023



Indicateurs d'évaluation

Nombre de projets de départs en vacances réalisés

Nombre de bénéficiaires

Objectif 6 ► Garantir un accompagnement adapté au bassin de vie des personnes

Action n° 34 Développer la Nuit de la Solidarité (NDLS) à l'échelle métropolitaine

Contexte

En 2022, dix villes de la Métropole du Grand Paris (Aubervilliers, Bobigny, Bondy, Courbevoie, Gagny, Romainville, Rosny-sous-Bois, Rueil-Malmaison, Saint-Denis) ont participé pour la première fois à la Nuit de la Solidarité. Cette première expérimentation a permis de développer des outils communs d'observation sociale mais aussi d'observer les dynamiques de déplacement des personnes sans-abri à une échelle plus importante que celle du territoire parisien.

Présentation de l'action

1. Appuyer le développement de la Nuit de la Solidarité à l'échelle métropolitaine, pour amener à une prise de conscience des besoins communs et des enjeux partagés, des mouvements des populations entre les territoires en fonction des publics et des besoins, et pour réfléchir à l'échelle métropolitaine aux actions à mettre en place.



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris, Métropole du Grand Paris



Partenaires

Comité de pilotage de la NDLS,
Comité scientifique de la NDLS, APUR



Public

Personnes en situation d'exclusion,
professionnels, bénévoles



Calendrier

En cours



Indicateurs d'évaluation

Nombre de communes participantes,
données recueillies

Objectif 6 ► Garantir un accompagnement adapté au bassin de vie des personnes

Action n° 35 Penser l'urgence sociale à l'échelle des arrondissements, de Paris et de la Métropole

Contexte

Afin de favoriser une meilleure coordination des politiques publiques entre Paris et la Métropole et d'améliorer l'efficacité des actions à destination des populations en situation de précarité, il est nécessaire de penser l'urgence sociale au-delà des frontières communales.

En effet, une vision partagée, la réalisation d'outils communs entre Paris et les villes limitrophes favoriseront des réponses adaptées et en nombre aux besoins des publics franciliens fragilisés.

Présentation de l'action

1. Élaborer à l'échelle de la Métropole une boîte à outils permettant de :

- Recenser les services existants
- Recenser les besoins identifiés lors de la Nuit de la Solidarité
- Élaborer une boîte à outils de l'urgence sociale à l'échelle métropolitaine afin d'outiller les Centres communaux d'action sociale (CCAS) qui voudraient déployer des dispositifs de type : bains douches, bagageries, etc.

2. Favoriser la coopération entre Paris et les villes limitrophes pour répondre à l'urgence sociale :

- Collaborer avec les mairies voisines pour trouver et rechercher des solutions intercommunales à des problématiques sociales
- Créer des dispositifs intercommunaux (bagagerie, restauration sociale, etc.)
- Ouvrir réciproquement des équipements de proximité lorsque c'est pertinent.



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris



Partenaires

Métropole du Grand Paris, communes, associations et structures intervenant sur l'urgence sociale



Public

Personnes en situation d'exclusion



Calendrier

3^e trimestre 2022



Indicateurs d'évaluation

Création de dispositifs sociaux intercommunaux

Objectif 6 ► Garantir un accompagnement adapté au bassin de vie des personnes

Action n° 36 Intégrer la dimension métropolitaine dans les actions menées en matière de domiciliation administrative

Contexte

Première étape de l'accès aux droits pour les personnes sans domicile stable, la domiciliation constitue une mission obligatoire des centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS/CIAS), ou des communes lorsqu'il n'y a pas de CCAS/CIAS sur le territoire. Peuvent également exercer l'activité de domiciliation les organismes agréés à cet effet par le préfet de département.

La loi « ALUR » a fixé un cadre juridique pour l'élaboration, dans chaque département, d'un schéma de la domiciliation. Annexe du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), ce document est établi par les préfets de département sous la coordination du préfet de région, afin d'assurer la mise en cohérence des démarches départementales.

La domiciliation est un droit fondamental et la première porte d'entrée vers l'accès aux droits. Elle permet en effet à des personnes qui n'ont pas de domicile stable de disposer d'un justificatif de domicile et d'une adresse pour recevoir du courrier et bénéficier des aides et prestations sociales auxquelles elles peuvent prétendre, telles que le revenu de solidarité active (RSA).

Ces schémas sont des outils essentiels pour orienter durablement la politique d'accès aux droits civils, civiques et sociaux des personnes sans domicile stable, et permettre l'adéquation entre l'offre et les besoins de domiciliation. Pour autant, des difficultés d'accès, les situations de mobilité forcée sur le territoire, la saturation des dispositifs obligent à approfondir la réflexion avec une approche extraterritoriale pour améliorer le service proposé et garantir un accès effectif aux droits.

Présentation de l'action

1. Élaborer un nouveau schéma départemental de la domiciliation

Des actions concrètes seront définies afin de répondre aux enjeux suivants :

- **Établir un état des lieux des besoins** pour adapter l'offre à la demande de domiciliation
- **Améliorer la qualité du service rendu** aux personnes domiciliées
- **Faciliter l'effectivité de l'accès aux droits des personnes domiciliées**

Afin de permettre une réflexion du schéma sur un niveau territorial plus adapté, la DRIHL siège assistera aux échanges.

2. Réflexion à l'échelle métropolitaine

À l'occasion de la révision du schéma départemental de Paris, ainsi que des schémas des départements limitrophes (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val de Marne), une coordination régionale menée par la DRIHL siège permettra de mener une réflexion pour rapprocher au plus près des personnes domiciliées le service et faciliter leur quotidien à l'échelle métropolitaine notamment.



Co-pilotes de l'action

État (DRIHL siège et UT DRIHL concernées)



Partenaires

Associations et organismes domiciliaires, villes, CCAS, La Poste, Métropole du Grand Paris



Public

Professionnels, Personnes accompagnées



Calendrier

2022 : lancement des travaux

Dernier trimestre 2022 : Validation du nouveau schéma de domiciliation

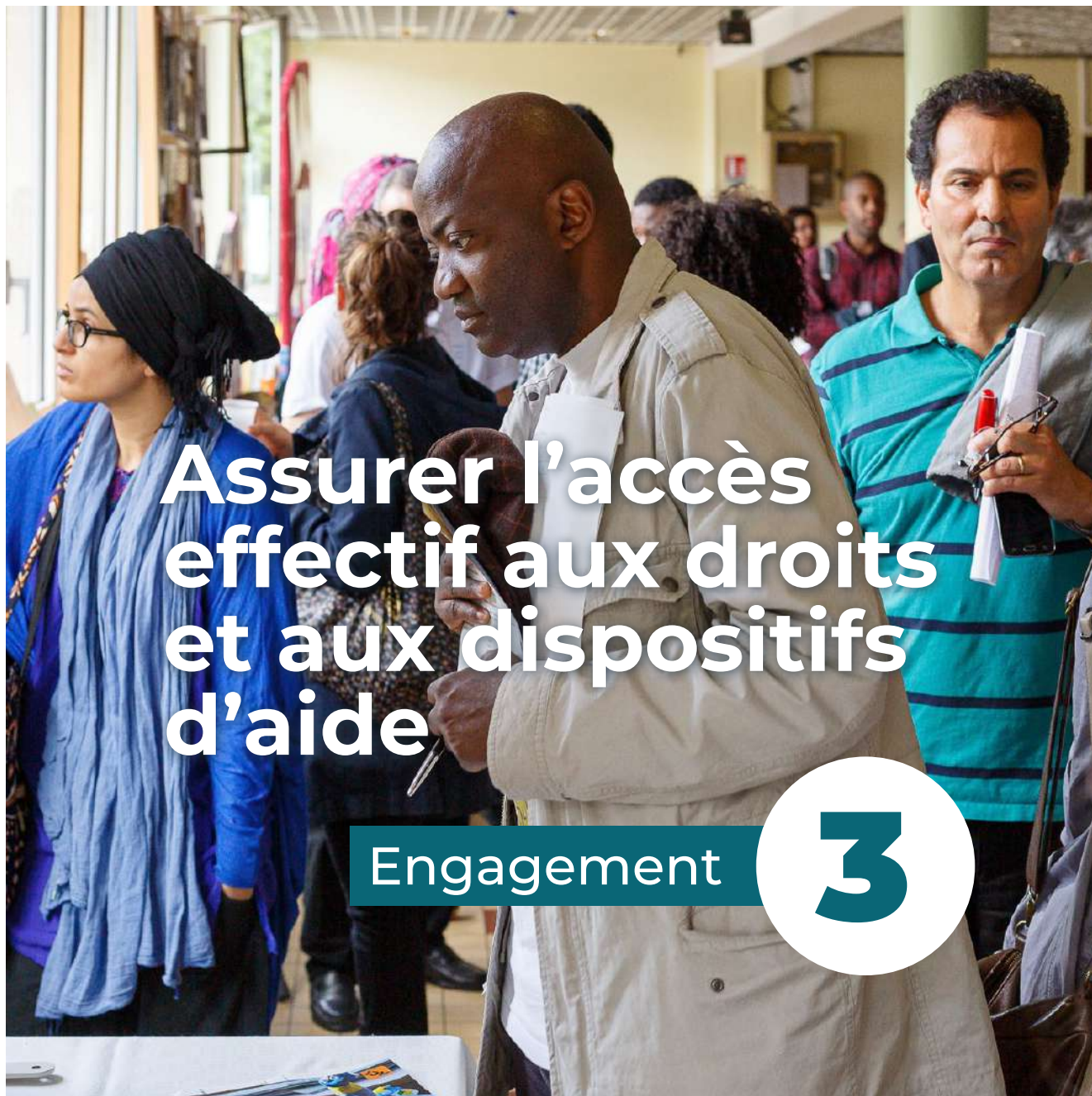


Indicateurs d'évaluation

Production du schéma

Identification et répartition de l'offre sur le territoire





Assurer l'accès effectif aux droits et aux dispositifs d'aide

Engagement

3

Objectif 7 ► Garantir un accueil social inconditionnel et de qualité

Action n° 37 Mieux vivre à l'hôtel pour lutter contre l'insécurité alimentaire, les difficultés d'accès aux soins et permettre l'accès aux loisirs et au soutien scolaire

Contexte

L'accompagnement des ménages hébergés à l'hôtel s'inscrit dans une démarche générale d'amélioration des conditions de vie des familles à l'hôtel associant les usagers et mobilisant les acteurs du territoire.

Ces démarches se sont illustrées dans le programme « Mieux vivre à l'hôtel » du Samusocial de Paris pour accompagner les ménages dans l'accès aux services de première nécessité, mais aussi par des expérimentations menées directement dans certains arrondissements parisiens (11^e et 18^e notamment) en partenariat avec les CST pour améliorer les conditions de vie des familles à l'hôtel en s'appuyant sur des diagnostics territoriaux et en mobilisant le territoire.

Présentation de l'action

- 1. Renforcer le déploiement du « mieux vivre à l'hôtel ».** Cette action concerne aujourd'hui 97 hôtels, soit 17 % du parc hôtelier, et 3 256 bénéficiaires.
- 2. Travailler ce déploiement avec les services sociaux de proximité.**



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris, Samusocial



Partenaires

DRIHL, Fédération des acteurs de la solidarité, associations du champ des solidarités, cuisines partagées, services sociaux de proximité/ CST, hôteliers, services de soin



Public

Personnes accompagnées



Calendrier

2023-2024: extension à d'autres arrondissements



Indicateurs d'évaluation

Nombre d'arrondissements bénéficiant de l'expérimentation

Nombre de ménages accompagnés par le service social de proximité dans le dispositif Mieux vivre à l'hôtel

Rapport d'évaluation des expérimentations menées dans le 11^e et le 18^e arrondissements

Objectif 7 ► Garantir un accueil social inconditionnel et de qualité

Action n° 38 Renforcer les missions d'accompagnement sociolinguistique

Contexte

Les effets de la crise confirment le besoin d'accompagnement prioritaire des familles les plus fragiles concernant la maîtrise du français, la réussite scolaire et l'action éducative plus globalement.

Présentation de l'action

- 1. Intégrer les missions sociolinguistiques au cahier des charges** des structures d'animation de la vie sociale.
- 2. Développer l'offre d'accompagnement à la scolarité**, notamment en mobilisant des pairs.
- 3. Promouvoir l'interprétariat** au sein des dispositifs d'animation de la vie sociale et des espaces culturels pour faciliter l'accès des personnes allophones.



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris, Fabrique de la Solidarité



Partenaires

Fédération des acteurs de la solidarité,
Fédération des centres sociaux, La Poste



Public

Personnes en situation d'exclusion



Calendrier

2024



Indicateurs d'évaluation

Nombre de structures de l'animation de la vie sociale comportant des actions sociolinguistiques

Objectif 7 ► Garantir un accueil social inconditionnel et de qualité

Action n° 39 Renforcer l'accueil des personnes accompagnées d'animaux domestiques

Contexte

Les animaux domestiques des personnes vivant à la rue, occupent une place essentielle dans la vie de leurs propriétaires.

L'accueil des animaux domestiques est parfois interdit ou complexe dans les centres d'hébergement et autres structures d'accueil faute d'une organisation adaptée ou d'équipements nécessaires. De fait, pour ces personnes, il en résulte l'obligation de renoncer à un accompagnement pourtant nécessaire.

Renforcer l'accueil des personnes accompagnées d'animaux domestiques est donc un impératif pour favoriser l'accueil inconditionnel et l'accompagnement de toutes et tous.

Présentation de l'action

1. Inciter à l'accueil des animaux domestiques au sein des structures AHI de la Ville de Paris via des ateliers de sensibilisation et l'acquisition de cages notamment sur le Plan d'urgence hivernal ou pour les dispositifs d'accueil de jour.

2. Orienter les propriétaires d'animaux vers des dispositifs dédiés :

- Conclure des partenariats au niveau des dispositifs de la Ville avec des supermarchés ou avec des enseignes pour animaux (aide alimentaire, service vétérinaire solidaire).
- Renforcer la consultation des étudiants de l'École vétérinaire à destination des personnes précaires en passant d'un jeudi sur deux à une consultation hebdomadaire, qu'il faut déployer dans d'autres structures d'accueil de jour.



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris, DRIHL



Partenaires

Samusocial



Public

Personnes en situation d'exclusion



Calendrier

Lancement en 2022



Indicateurs d'évaluation

Nombre de structures AHI de la ville de Paris ayant pris des dispositions pour favoriser l'accueil des animaux domestique, via l'acquisition de cages

Objectif 7 ► Garantir un accueil social inconditionnel et de qualité

Action n° 40 Favoriser l'accès des personnes en situation de précarité alimentaire à une alimentation durable

Contexte

Pour garantir à chacune et chacun un accès à une alimentation durable et locale, la diversification et l'approvisionnement de l'aide alimentaire sont indispensables pour y introduire une plus grande variété de produits frais, locaux, et durables.

La récupération et la redistribution des invendus des marchés parisiens peuvent contribuer à cet objectif, de même qu'à celui de la lutte contre le gaspillage.

Présentation de l'action

1. Maintenir et renforcer le soutien aux associations qui s'approvisionnent auprès de groupements d'agriculteurs ou d'intermédiaires en aliments durables, et qui organisent la logistique et la distribution auprès des structures locales d'aide alimentaire. La multiplication de ces plateformes alimentaires de proximité a pour objectif le maillage territorial de Paris.

2. Dans le double objectif de lutter contre le gaspillage et de faciliter l'accès à des produits frais à des personnes en situation de précarité alimentaire, soutenir les actions de récupération des invendus de certains marchés parisiens, portées par des associations et des structures de l'ESS, et de redistribution à destination des personnes en situation de précarité alimentaire. Ces projets comprennent également des actions de sensibilisation et de formation auprès des Parisiennes et Parisiens et des commerçants aux problématiques liées au gaspillage alimentaire et aux biodéchets. Elles peuvent être étendues à l'ensemble des marchés parisiens. De plus, la récupération et la redistribution d'invendus seraient intéressantes à mettre en place avec la grande distribution.

Co-pilotes de l'action

Ville de Paris

Partenaires

Structures associatives de l'aide alimentaire, structures de l'ESS, structures de formation à l'agriculture durable, groupements de producteurs durables.

Public

Personnes en situation d'exclusion

Calendrier

Lancement en 2022

Indicateurs d'évaluation

Nombre de structures de l'aide alimentaire bénéficiant de la mutualisation d'approvisionnement durable et logistique, volume de l'approvisionnement durable passant par cette mutualisation, nombre de bénéficiaires.

Nombre de délégataires de marchés impliqués dans la démarche, nombre de marchés concernés, volume d'invendus redistribués.

Nombre de bénéficiaires des formations soutenues par Paris fertile.

Objectif 7 ► Garantir un accueil social inconditionnel et de qualité

Action n° 41 Conforter l'accueil et l'accompagnement des personnes LGBTQI+ dans les structures AHI

Contexte

Ruptures familiales, isolement social, exil et migrations: les personnes LGBTQI+ sont exposées à la précarité et freinées dans leur accès au logement. Ces facteurs de précarisation qui peuvent se cumuler à d'autres ont pour conséquences le besoin d'un accueil et d'un accompagnement spécifique et inclusif.

Dans ce cadre, l'enjeu est de garantir une prise en charge inconditionnelle des personnes LGBTQI+ en prévenant les discriminations, ou les situations de rejet notamment de la part d'autres usagers et en améliorant la connaissance par les professionnels des dispositifs dédiés à la prise en compte des difficultés pouvant être rencontrées par les personnes LGBTQI+.

Présentation de l'action

- 1. Sensibiliser et former l'ensemble des professionnels** intervenants en structures AHI aux discriminations liées au genre et à l'orientation sexuelle et à la prise en charge des personnes afin d'améliorer l'accueil des personnes LGBTQI+.
- 2. Favoriser la dissémination, la diffusion et l'appropriation du guide de la Fédération des acteurs de la solidarité** (« Accueillir et accompagner les personnes LGBTIQ+ dans l'hébergement ») par des modules de sessions de formation dédiées en binôme avec le Défenseur des droits et les associations communautaires.
- 3. Adapter les guides** du type Watizat, Soliguide ou PEP'S **pour guider et orienter les personnes LGBT en situation de précarité** (inclure les dispositifs spécialisés)
- 4. Encourager via l'évaluation interne et externe de chaque structure AHI**, l'accueil des personnes LGBTQI+ en y inscrivant des indicateurs dans ces exercices des indicateurs de suivi.

Co-pilotes de l'action

Fédération des acteurs de la solidarité, Défenseur des droits

Partenaires

DRIHL, Refuge, Acceptess-T, Act-Up, Espace Santé Trans, Barreau de Paris Solidarité

Public

Professionnels

Calendrier

4^e trimestre 2022: mise en place d'un groupe de travail dédié

Indicateurs d'évaluation

Édition de la charte visant à conforter l'accueil des personnes LGBTQI+

Nombre de structures ayant adopté la charte

Objectif 7 ► Garantir un accueil social inconditionnel et de qualité

Action n° 42 Renforcer les dispositifs d'aide pour les femmes à la rue

Contexte

Depuis 2018, les résultats des Nuits de la Solidarité ont mis l'accent sur le fait que **les femmes représentent plus de 10 % des personnes sans abri**, alors même que les dispositifs hivernaux prévoient des capacités d'accueil élevées et sont prioritairement destinés aux familles et aux femmes. **En l'espace de 10 ans, à Paris, le nombre de femmes seules ayant sollicité au moins une fois le 115 a augmenté de 66 %**. En outre, ces données ne prennent pas en compte les femmes qui ont renoncé à solliciter de l'aide.

Néanmoins, les résultats de la 5^e édition de la Nuit de la Solidarité font état d'un nombre un peu moins élevé de femmes à la rue, ce qui peut être une conséquence de la politique volontariste menée en direction de ce public, par l'État et la Ville de Paris. Il convient de poursuivre les actions développées spécifiquement en direction du public des femmes en rue, que ce soit pour réserver des créneaux/places au sein des dispositifs généralistes ou développer des actions spécifiques. La question de la santé des femmes est une priorité (hygiène, précarité menstruelle, mise à l'abri, etc.)

Présentation de l'action

- 1. Créer des créneaux ou espaces exclusivement dédiés aux femmes** au sein des bains douches parisiens et des accueils de jour.
- 2. Distribuer des kits d'hygiène intime** dans les structures AHI afin de lutter contre la précarité menstruelle.
- 3. Expérimenter l'ouverture de 6 à 10 places réservées aux femmes au sein du plan d'urgence hivernal parisien** à partir de 2023.



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris



Partenaires

Fabrique de la Solidarité



Public

Femmes en situation d'exclusion



Calendrier

2022-2026



Indicateurs d'évaluation

Nombre de points de distribution de kits d'hygiène à destination des femmes visant à lutter contre la précarité menstruelle

Nombre de places du PUH ouvertes aux femmes à la rue

Objectif 7 ► Garantir un accueil social inconditionnel et de qualité

Action n° 43 Développer l'autonomie numérique des publics des structures d'AHI et garantir leur accès à Internet

Contexte

L'objectif est de permettre aux personnes en grande difficulté entrées dans des dispositifs d'hébergement et de logement adaptés de pouvoir bénéficier d'un accès aux matériels informatiques et à Internet et de développer leurs compétences numériques en vue d'une meilleure insertion sociale.

Présentation de l'action

- 1. Intégrer l'aide, l'accompagnement et l'accès au numérique** dans les projets d'établissement et de service des structures AHI.
- 2. Cartographier les structures AHI** mettant à disposition des personnes hébergées du matériel informatique connecté à Internet et celles proposant une connexion Wi-Fi.
- 3. S'appuyer sur les Conseils de vie sociale et les Conseils de maison** pour identifier les besoins en accompagnement numérique des personnes hébergées.
- 4. Développer les ateliers/formations d'apprentissage des compétences numériques de base** dans les structures AHI en s'appuyant sur les réseaux d'acteurs de l'inclusion numérique.
- 5. Promouvoir auprès des opérateurs AHI le dispositif La Collecte.tech** porté par Emmaüs Connect afin de proposer aux personnes hébergées du matériel informatique reconditionné à tarif solidaire.
- 6. Accompagner les opérateurs AHI pour équiper leurs structures d'hébergement** en matériel informatique et connexion internet ainsi que pour la gestion et sécurisation de leur réseau Wi-Fi.
- 7. Créer une continuité de parcours** dans les structures AHI entre accompagnement des publics aux démarches administratives et apprentissage du numérique.
- 8. Former des personnes relais et/ou les travailleurs sociaux** dans les AHI pour mieux orienter, selon leurs besoins, les publics vers les ressources locales. Réaliser un **kit de communication** adapté pour leurs publics.
- 9. Faciliter la mutualisation des aidants numériques bénévoles** entre structures pour des besoins ponctuels (SPIN2) et intégrer les structures AHI dans les réseaux locaux des acteurs de l'inclusion numérique.

Co-pilotes de l'action

Ville de Paris, DRIHL

Partenaires

Samusocial, autres gestionnaires des structures

Public

Professionnels, personnes en situation d'exclusion

Calendrier

Lancement en 2022

Indicateurs d'évaluation

Nombre de participants aux actions d'apprentissage des compétences de base

Nombre d'actions d'apprentissage mises en place

Nombre de structures AHI proposant un accès libre et un accès Internet

Objectif 8 ► Aller vers et emmener vers

Action n° 44 Soutenir les équipes mobiles d'évaluation et d'orientation sanitaire

Présentation de l'action

1. Promouvoir les différents modes d'orientation du public en situation de rue :

- Les **maraudes** véhiculées ou pédestres permettent la prise en charge des publics les plus éloignés dont la situation nécessite une réaction rapide, l'adhésion au soin étant complexe.
- Les **signalements** des situations par les divers professionnels et les temps d'échange entre eux, qui permettent la compréhension la plus complète possible des situations ainsi que le signalement des situations sanitaires bloquées par du renoncement aux soins.
- Les **permanences** dans les structures de l'urgence sociale, où le double regard social et sanitaire permet une prise en charge globale et où le lien de confiance avec le travailleur social facilite la prise de soin.

2. Favoriser l'inscription ou la réinscription dans un parcours de soins via la création d'un lien de confiance, afin d'amener vers l'accès en droit commun : prise en soin, accompagnement en PASS, en ESI ou en centre de santé, aide à la prise de rendez-vous.

3. Assurer une continuité de soin :

- Instaurer un lien de confiance qui permet la prise en soin malgré les difficultés psychiques.
- S'inscrire dans un travail de réseau qui permet une meilleure prise en charge sanitaire dans les lieux dédiés
- Travailler avec la personne sur son inscription dans un parcours de soins
- S'appuyer sur une connaissance du public qui permet de s'adosser sur l'histoire de la prise en charge pour avancer sur des modes de prise en soin encore non abordés.

4. Sensibiliser les acteurs de terrain à la santé (somatique et mentale) :

- **Sensibiliser les professionnels** sociaux, médicaux et sanitaires sur la prise en compte des difficultés psychiques dans la prise en charge des publics précaires.
- **Créer des formations** sur la prise en charge de la santé mentale pour un public précaire.
- **Réaliser des maraudes conjointes** avec les équipes de travailleurs sociaux des Maraudes d'intervention sociale (MIS) pour renforcer le lien entre le social et le sanitaire.
- **Former les bénévoles** (Volontaires de Paris, Fabrique de la Solidarité) aux situations liées aux problèmes de santé (somatique et mentale).

Co-pilotes de l'action

Samusocial

Partenaires

Structures de l'AHI, Structures de santé, AP-HP, GHU Sainte-Anne

Public

Personnes en situation d'exclusion, professionnels

Calendrier

Lancement en 2020

Indicateurs d'évaluation

Nombre de personnes rencontrées en rue et récurrence des rencontres, nombre de personnes rencontrées suite à des signalements de partenaires, nombre de permanences et de personnes rencontrées lors de ces interventions

Nombre d'évaluations, d'orientations effectuées, d'actes en soin, d'accompagnements...

Nombre de réunions de synthèse relatives aux cas complexes, nombre d'interventions conjointes, nombre de personnes en file active

Nombre de formations, de participants, de maraudes conjointes

Objectif 8 ► Aller vers et emmener vers

Action n° 45 Mener des actions d'aller-vers dans les structures d'accueil et d'hébergement pour faciliter l'insertion professionnelle

Contexte

Les difficultés des personnes vulnérables pour accéder à l'emploi ou pour se maintenir dans le cadre d'accompagnements vers l'emploi peuvent relever de problématiques sociales (santé, linguistique, mobilité, etc.), de problèmes de compréhension et d'appropriation des codes ou règles d'un dispositif (obligation du bénéficiaire), et de difficultés à réaliser seules des démarches auprès des institutions.

Les actions « d'aller vers », partagées entre acteur de l'emploi et du social, menées au sein des structures accompagnant ce public, ont vocation à favoriser, autant que possible, l'orientation *in fine* des personnes vers des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi.

Présentation de l'action

- 1. Cartographier les structures pertinentes** à partir d'un questionnaire sur les besoins des publics cibles et sur l'intérêt pour les structures à participer à une action. Il sera diffusé à l'ensemble des Centres d'hébergements d'urgence (CHU) et pensions de famille à Paris.
- 2. Recenser les actions déjà menées** (PRIJ, CHRS, Pensions de famille, équipes emploi, etc.)
- 3. Mobiliser les publics hébergés** par le biais des équipes de travailleurs sociaux pour qu'ils participent à des ateliers animés par les acteurs du Service public de l'emploi (SPE) en tenant compte des spécificités des publics et des attentes des structures.
- 4. Organiser des temps d'information et de rencontre entre professionnels** afin de se connaître et de faciliter l'acculturation des professionnels de l'emploi, de l'action sociale et de l'urgence et partager des logiques d'intervention.
- 5. Renforcer le maillage** avec les dispositifs existants de droit commun.



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris, Pôle emploi, Fédération des acteurs de la solidarité



Partenaires

EPEC, Esperem, CPAM, MLP, Feu Vert, RATP, SNCF, Samusocial, DRIHL, DRIETS, Aurore, Emmaüs Solidarité, ARC 75, La Mie de Pain, CASP, FTDA, Alteralia, Société philanthropique, Armée du Salut, Croix Rouge, EDL, Fabrique de la Solidarité



Public

Personnes en situation d'exclusion, professionnels



Calendrier

Lancement en 2022



Indicateurs d'évaluation

Nombre de CHU, CHRS et Pensions de famille mobilisés

Nombre de personnes mobilisées par les actions

Objectif 8 ► Aller vers et emmener vers

Action n° 46 Expérimenter la création de services d'accès aux droits sociaux dans les services sociaux de proximité

Contexte

La dématérialisation croissante des démarches administratives et l'évolution concomitante des modalités d'accueil ont mis en lumière la nécessité d'accompagner les usagers les moins autonomes, qui peuvent se trouver en difficulté pour faire valoir leurs droits sociaux. Le non-recours, largement documenté, entraîne une précarisation de leur situation financière, d'autant plus préoccupante dans un contexte de crise sociale.

La Ville de Paris souhaite renforcer sa capacité à assurer sa mission d'accès aux droits, en proposant une aide et un soutien personnalisé dans la réalisation des démarches administratives permettant aux usagers des services sociaux de proximité de bénéficier des droits auxquels ils peuvent prétendre.

Présentation de l'action

1. Expérimenter un service d'accès aux droits dans les services sociaux de proximité, des 11^e, 13^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e arrondissements, dédié spécifiquement à la mission d'accès aux droits, en étroite collaboration avec le service d'accueil et le service d'instruction unique des demandes et le service social.
2. Dans le cadre de l'expérimentation, revoir le parcours de l'utilisateur, avec pour objectif de systématiser les entretiens d'accès aux droits pour les personnes inconnues des services sociaux de la Ville de Paris.
3. Réaliser des bilans des droits pour les primo demandeurs, afin que ceux-ci deviennent automatiques pour tout primo demandeur.

Dans un premier temps, l'accompagnement aux démarches se limitera aux aides légales ASPA et CSS. Cet accompagnement aux démarches n'a pas pour vocation de confier la charge de l'instruction des demandes d'aides légales visées aux agents des services d'accès aux droits.

Co-pilotes de l'action

Ville de Paris

Partenaires

Organismes de sécurité sociale (actions de formations, permanences)

Public

Usagers des services sociaux de proximité, plus particulièrement les primo demandeurs

Calendrier

Février décembre 2022

Indicateurs d'évaluation

Nombre de primo demandeurs reçus

Nombre de démarches droits légaux effectuées (par type de démarches)

Nombre d'agents accès aux droits formés

Nombre de comités de suivi locaux organisés.

Enquête de satisfaction des usagers

Enquête auprès des agents concernés

Bilan par arrondissement, notamment sur l'articulation entre services

Enquête sur le parcours usager interservices.

Objectif 8 ► Aller vers et emmener vers

Action n° 47 Amener les services d'inclusion numérique au plus près des publics précaires

Contexte

À Paris, de nombreuses structures associatives et équipements publics proposent des services d'accompagnement au numérique. Malgré cela, des publics en situation de handicap ou isolés ou à la rue ne peuvent ou n'osent pas s'y rendre.

Il s'agit donc de développer les dispositifs d'accompagnement et les actions d'aller-vers les publics les plus précaires (à la rue, dans les structures d'hébergement, dans les accueils de jour).

Présentation de l'action

- 1. Recenser et communiquer sur les actions d'aller-vers** proposant un accompagnement aux démarches administratives en ligne (triporteurs associatifs, bus mairie mobile, etc.)
- 2. Développer les démarches d'aller-vers dans l'espace public** et dans les équipements (centres d'hébergement, kiosques, etc.) en priorisant les « zones blanches » ou les quartiers ayant peu d'offres d'accompagnement aux démarches administratives en ligne.
- 3. Intégrer dans les missions de maraudes la prise en compte des besoins numériques** (démarches administratives et accompagnement aux usages), soit en se dotant de moyens propres, soit en développant des partenariats avec des structures d'inclusion numérique.
- 4. S'appuyer sur les dispositifs existants d'urgence sociale pour développer l'accompagnement aux démarches administratives en ligne** (points de distribution alimentaires, restaurants solidaires, cafés de rue, etc.).
- 5. Mettre en place une équipe d'aidants numériques** bénévoles et mobiles pouvant être mobilisés sur les dispositifs ou dans les structures d'urgence sociale (lieux d'aide alimentaire, bains douches, associations, etc.)
- 6. Développer la pair-aidance** ou un système de mentorat entre usagers pour atténuer les craintes vis-à-vis du numérique et développer l'autonomie numérique.
- 7. Réaliser une étude comparée à l'échelle métropolitaine** des actions d'aller-vers les publics en grande précarité pour l'accompagnement aux démarches administratives en ligne.



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris, Samusocial de Paris



Partenaires

DRIHL, Fédération des acteurs de la Solidarité, Fabrique de la Solidarité, Réseaux des acteurs de l'inclusion numérique, La Poste, Pôle emploi



Public

Personnes en situation d'exclusion, professionnels



Calendrier

Lancement en 2022



Indicateurs d'évaluation

Nombre de maraudes numériques effectuées

Nombre de démarches effectuées lors de maraudes ou par les aidants numériques

Objectif 8 ► Aller vers et emmener vers

Action n° 48 Renforcer les dispositifs d'accompagnement dans certaines zones spécifiques comme les gares et le Forum des Halles

Contexte

Certains lieux parisiens sont très spécifiques: lieux de transit, de regroupement ou sites difficilement accessibles. Ces différents endroits sont fréquentés par des personnes en grande difficulté (temps d'errance important, fragilité importante aux addictions) qui ne souhaitent parfois pas être vues ou abordées. Il est essentiel de ne pas les laisser dans l'isolement et l'anonymat, de tenter de créer un lien avec elles, et de trouver une réponse adaptée qui permettra de les accompagner vers les accueils de proximité dédiés. Cette action propose donc de renforcer le dispositif existant par des moyens supplémentaires et de le compléter sur les différentes zones visées.

Présentation de l'action

1. Renforcer le repérage et l'accompagnement des personnes précaires situées dans le Forum des Halles. Concrètement, il s'agira de :

- Valoriser la mise en place sur le Forum des Halles, **d'un dispositif unique et partagé intégrant matériel et moyen humain** pour l'ensemble des acteurs de la voirie des Halles (RATP, Westfield, ParisSeine, etc.) afin d'assurer la sécurité des installations mais également et surtout celle des personnes présentes sur le site;
- **Mettre en place une maraude spécifique à la voirie souterraine des Halles**, alimentée des informations fournies par le dispositif unique et partagé, qui sera organisée en renfort des maraudes déjà présentes et permettra une meilleure orientation des personnes situées sur cette zone.

2. Poursuivre la mobilisation des équipes Maquero sur les secteurs des gares. Ces maraudes interdisciplinaires sont composées d'une travailleuse sociale, d'une psychologue et d'un infirmier psychiatrique. Elles permettent d'améliorer le repérage de la souffrance psychique et des troubles mentaux des personnes sans abri et de faciliter l'accès aux soins, aux droits et à l'hébergement de ces publics.

3. Dans le cadre de la Mesure 27 du Ségur de la Santé, développer les équipes mobiles pluridisciplinaires sur le territoire parisien pour renforcer les politiques d'aller-vers les personnes en situation de précarité.

4. S'appuyer sur des actions que la SNCF s'engage à poursuivre : organisation du Forum solidarité à l'initiative des directeurs de gare et qui permet de sensibiliser le grand public, organisation du Tour des gares qui réunit l'ensemble des acteurs des gares pour réaliser un bilan et un point d'avancement sur l'efficacité des actions à destination des personnes sans abri, partenariat avec l'association ARIES qui gère un dispositif d'insertion par l'emploi.



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris, SNCF, RATP, ARS



Partenaires

FAS



Public

Personnes en situation d'exclusion



Calendrier

2022



Indicateurs d'évaluation

Nombre d'équipes mobiles mobilisées à Paris

Objectif 9 ► Améliorer la lisibilité et l'accessibilité des dispositifs d'accompagnement

Action n° 49 Adapter l'offre en matière de bains douches sur le territoire parisien et proposer aux usagers une orientation et un accompagnement social

Contexte

La Ville de Paris gère 17 bains douches municipaux dans 10 arrondissements. Ils sont majoritairement situés à l'est du territoire parisien avec un nombre de passages estimé à 900 000 par an.

Il a été identifié un besoin d'adaptation de ces équipements au public (horaires, modalités d'accueil, créneaux spécifiques) avec la nécessité d'y développer l'information et l'accompagnement social.

Présentation de l'action

- Réaliser un état des lieux de l'offre des bains douches** proposée sur le territoire parisien. Identifier les besoins et les attentes des usagers et évaluer le coût financier lié à la rénovation et à la réouverture d'anciens bains douches aujourd'hui fermés.
- Orienter les usagers des bains douches vers des permanences sociales**
- Expérimenter des créneaux horaires exclusivement dédiés aux femmes ou étendre les horaires d'ouverture via des partenariats associatifs.**
- Élargir les « douches mobiles »** déployées dans le 10^e, le 14^e et le 15^e arrondissement, notamment aux abords d'autres gares (Saint-Lazare, Gare de Lyon, Gare d'Austerlitz).



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris



Partenaires

Samusocial, services sociaux de proximité, associations



Public

Personnes en situation d'exclusion



Calendrier

Texte



Indicateurs d'évaluation

Réalisation d'une étude

Mise en place de permanences avec des travailleurs sociaux au sein des bains douches parisiens

Déploiement des douches mobiles

Objectif 9 ► Améliorer la lisibilité et l'accessibilité des dispositifs d'accompagnement

Action n° 50 Faciliter l'accès à un Rendez-vous Santé pour les personnes précaires ne disposant pas de droits ouverts à l'Assurance maladie

Contexte

L'exclusion sociale des personnes précaires se matérialise aussi par un moindre accès à l'offre de santé, les soins étant parfois perçus comme une dépense accessoire ou prohibitive. De plus, les structures sociales ne disposent pas toujours des ressources nécessaires à la bonne orientation de ces publics.

Cependant, plusieurs offres de soins du territoire parisien sont accessibles sans avance de frais aux personnes qui ne disposent pas de droits ouverts à l'Assurance Maladie. Des liens existent déjà entre travailleurs sociaux et équipes de soignants, mais il s'agit désormais de mettre en place des dispositifs pilotes pour garantir la bonne orientation d'un plus grand nombre de publics précaires.

Présentation de l'action

- 1. Mettre en place de nouvelles filières** au regard de l'expérience de l'existant, notamment avec les PASS.
- 2. Étaloner le dispositif sur un secteur pilote**, avec des acteurs pilotes, avant d'envisager une orientation à large échelle par les travailleurs sociaux.
- 3. Développer**, avec les professionnels de santé partenaires, les **modalités d'orientation** (Doctolib, autre type de plateforme, etc.).
- 4. Mettre en place un partenariat avec les PASS hospitalières** pour la prise en charge des personnes symptomatiques nécessitant un traitement. Le dispositif n'a pas pour vocation de prendre en charge les personnes qui nécessitent un recours aux soins ne pouvant être différés.
- 5. Définir les modalités de suivi du bilan** réalisé par un médecin référent dans le cadre du dispositif passerelle.
- 6. Établir une convention type de partenariat** entre la CPAM75 et les structures sociales pour l'accès aux ressources mis en place par la CPAM75 (« Espace partenaire »).
- 7. Établir une cartographie** intégrant l'adressage dynamique vers les structures répertoriées. Cet « outil » sera composé d'une cartographie et le cas échéant d'un module d'adressage spécifique selon les structures.



Co-pilotes de l'action

Agence régionale de santé, CRAMIF, AP-HP



Partenaires

Ville de Paris, CPAM de Paris, Fédération des acteurs de la solidarité, PASS, ESI



Public

Personnes en situation d'exclusion



Calendrier

Mise en œuvre en 2023



Indicateurs d'évaluation

Livraison du circuit d'adressage

Cartographie dynamique et mécanisme d'adressage

Nombre d'adressages réalisés vers les établissements depuis la sphère sociale

Objectif 9 ► Améliorer la lisibilité et l'accessibilité des dispositifs d'accompagnement

Action n° 51 Développer les permanences d'accès aux droits « jeunes »

Contexte

Les jeunes sollicitent relativement moins les dispositifs d'accompagnement que les autres catégories de population. Cela s'explique en partie par une méconnaissance par les jeunes de leurs droits.

L'enjeu est ainsi de renforcer l'information auprès des jeunes via les permanences d'accès aux droits.

Présentation de l'action

- 1. Faire un état des lieux des structures existantes** et mettre des outils à disposition des jeunes et des professionnels.
- 2. Développer les partenariats pour renforcer l'accès aux droits des jeunes** qui se rendent dans les permanences. Par exemple, un partenariat spécifique à destination des jeunes bénéficiaires du RSA reste à construire entre la Ville de Paris et la Mission locale.
- 3. Sensibiliser/informer les jeunes sur leurs droits**, les accompagner et les suivre :
 - Sur le volet juridique : droit au séjour, casier judiciaire, droit du travail, surendettement, discrimination
 - Sur le volet social : CAF, CPAM, CROUS, services sociaux de proximité, droit au logement, Pôle emploi
- 4. Faire évoluer les représentations des jeunes sur leurs droits**, notamment en matière de justice en partenariat avec le Barreau de Paris (action collective et théâtre forum).
- 5. Développer des articulations interprofessionnelles** afin de structurer le suivi des jeunes.



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris, Barreau de Paris



Partenaires

Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation (APASO), CAF, CPAM, Mission locale de Paris, Pôle emploi, Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ), Défenseur des droits, CROUS



Public

Jeunes en situation d'exclusion, professionnels



Calendrier

En cours de réalisation



Indicateurs d'évaluation

Nombre de jeunes accompagnés

Types de partenariats mis en place

Objectif 9 ► Améliorer la lisibilité et l'accessibilité des dispositifs d'accompagnement

Action n° 52 Rénover la plateforme SIAO - 115

Contexte

Le 115, numéro unique d'appel pour les personnes sans domicile est un service gratuit ouvert 7 J/7. Il porte les missions suivantes :

- Orientation vers des services d'assistance pour les besoins primaires (manger, se laver)
- Orientation vers un travailleur social chargé de réaliser l'évaluation sociale et d'accompagner
- Mise à l'abri et évaluation des situations
- Écoute sociale

Depuis plusieurs années, les personnes précaires et les professionnels qui les accompagnent dénoncent l'inaccessibilité du 115 : temps d'attente, besoin de réitérer de multiples fois les appels. Cette situation génère :

- Une certaine perte de confiance des usagers et une dynamique croissante de non-recours au service.
- Parfois un défaut d'image pour le SIAO dont le 115 constitue la principale vitrine.
- Une situation inconfortable pour les agents du SIAO et en particulier les écoutants.

Présentation de l'action

1. Rénover la plateforme SIAO — 115 autour de 3 axes :

- **Augmenter la capacité de traitement du canal téléphonique** pour favoriser l'écoute sociale
- **Diminuer le volume d'appel à traiter** en limitant les erreurs et en réorientant certaines démarches des usagers vers d'autres canaux.
- **Diversifier l'accessibilité** en ouvrant de nouveaux canaux complémentaires au téléphone comme un site, une application afin de désengorger le 115. Ainsi, un nouveau processus d'envoi de certificats d'hébergement et des SMS de confirmation pour le maintien dans les hôtels permettra d'améliorer la réponse du 115 tout en donnant plus d'autonomie aux usagers

Plusieurs projets ont déjà été amorcés :

- **Déploiement d'une nouvelle messagerie d'accueil du 115** interactive.
- **Création d'un site internet usagers** avec la présence d'un tchat en ligne et la possibilité d'accéder à certaines démarches et informations en ligne pour les usagers.

- **Élaboration d'un outil de signalement** via une application ou un SI.
- **Amélioration de la qualité des parcours des usagers** et des conditions de travail des écoutants.

2. Poursuivre la concertation autour de 3 thématiques en vue de mettre en œuvre de nouvelles actions :

- Le site internet et les usagers
- Les signalements réalisés par les partenaires
- L'articulation entre le 115 et les partenaires



Co-pilotes de l'action

Samusocial



Partenaires

DRIHL, Agence régionale de santé, Ville de Paris, Fédération des acteurs de la solidarité



Public

Personnes en situation de rue



Calendrier

2023-2024



Indicateurs d'évaluation

Nombre d'appels passés au 115

Nombre d'appels décrochés

Nombre de connexions via l'application ou le site pour effectuer des démarches en ligne

Objectif 9 ► Améliorer la lisibilité et l'accessibilité des dispositifs d'accompagnement

Action n° 53 Renforcer la lisibilité et l'accessibilité de l'offre de services numériques en direction des publics en grande précarité

Contexte

Alors que le numérique est indispensable pour favoriser l'autonomie, accéder à du matériel informatique, se connecter ou être accompagné dans les démarches administratives en ligne, l'offre existante à Paris en matière d'inclusion numérique est parfois peu lisible pour les publics en situation de grande précarité ou les acteurs de l'urgence sociale.

Présentation de l'action

- 1. Diffuser largement auprès des acteurs du Pacte une nouvelle cartographie des acteurs de l'inclusion numérique** accessible sur Paris.fr et, sur cette base, enrichir le Guide Solidarité et publier des guides de l'offre numérique par arrondissement. **Développer une cartographie de l'offre d'inclusion numérique à l'échelle métropolitaine** afin de mieux orienter les publics précaires.
- 2. Créer et diffuser une signalétique commune** pour indiquer les lieux où les publics peuvent accéder au Wi-Fi et recharger leur téléphone portable, **éditer et diffuser des documents spécifiques** mettant en avant les lieux où les publics peuvent utiliser librement du matériel, se connecter à Internet, faire de petites réparations ou opérations de maintenance de leur matériel.
- 3. S'appuyer sur les réseaux solidaires** (par exemple Le Carillon ou La Cloche) pour développer les points de recharge des téléphones portables et de connexion au Wi-Fi.
- 4. Renforcer la coopération avec les bailleurs sociaux** pour repérer, sensibiliser et orienter les personnes en difficulté avec le numérique.
- 5. Coordonner une campagne de porte à porte** dans les quartiers prioritaires de la ville et dans les établissements d'hébergement afin de promouvoir les lieux d'apprentissage du numérique et d'accès à l'équipement.
- 6. Solliciter les instances représentatives et consultatives des usagers** pour mieux identifier les besoins et relayer les informations.



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris



Partenaires

Mairies d'arrondissement, Bailleurs sociaux, Métropole du Grand Paris, Hub Francil'In, La Poste



Public

Personnes en situation d'exclusion



Calendrier

Lancement en 2022



Indicateurs d'évaluation

Documents, cartographie et signalétiques réalisés

Objectif 9 ► Améliorer la lisibilité et l'accessibilité des dispositifs d'accompagnement

Action n° 54 Faciliter le recours aux dispositifs d'aide sociale par la simplification des documents destinés aux usagers et le recours au Facile à lire et à comprendre (FALC)

Contexte

Les dispositifs d'aide sont nombreux et variés sur le territoire parisien. Pour autant les publics auxquels ils s'adressent jugent qu'il est souvent difficile d'y recourir faute de comprendre vers qui s'orienter ou à quelles aides prétendre.

Or la spécificité du langage administratif, peu compréhensible pour nombre d'usagers, qu'ils soient allophones ou simplement éloignés de l'écrit, en situation de handicap ou âgés, rend plus encore nécessaire de travailler à la simplification des informations données mais aussi demandées aux usagers pour les rendre plus autonomes dans leurs démarches.

Présentation de l'action

1. Simplifier les documents qui s'adressent directement aux usagers sans l'intermédiation d'un travailleur social (formulaires, courriers, documents d'information) en recourant :

- À la méthode Facile à lire et à comprendre (FALC), initialement conçue pour des personnes en situation de handicap. Cette méthode obéit à un ensemble de 53 règles pour aider les rédacteurs de documents à rendre l'information facile à lire et à comprendre (utilisation de textes simples et de pictogrammes, etc.).
- Au français simplifié (non-application de l'ensemble des mesures requises par le FALC).

2. Tester, quelle que soit la méthode choisie, les documents produits auprès de panels de lecteurs. Si cette condition est nécessaire à l'obtention du label FALC (tests auprès de personnes en situation de déficience intellectuelle), la pratique doit être plus largement recherchée auprès des usagers visés lors de la création/actualisation des documents.

3. Simplifier les formulaires dans leur structuration (regroupement de plusieurs formulaires en un seul pour des prestations proches, modes d'emploi à la constitution d'un dossier, allègement des données à renseigner et du nombre de pièces justificatives à produire, etc.).

Co-pilotes de l'action

Ville de Paris

Partenaires

MDPH, CRPA, Experts

Public

Personnes accompagnées

Calendrier

Dès 2022

Indicateurs d'évaluation

Nombre de documents retravaillés en FALC

Organisation de groupes de travail associant les personnes concernées

Objectif 9 ► Améliorer la lisibilité et l'accessibilité des dispositifs d'accompagnement

Action n° 55 Mieux cibler et simplifier les actions en matière de lutte contre la précarité énergétique

Contexte

La précarité énergétique constitue un facteur d'exclusion dans un contexte de hausse significative des coûts de l'énergie qui pèsent sur le budget des ménages en situation de précarité. Bien qu'un certain nombre d'aides et dispositifs soient mis en place par les pouvoirs publics (chèque énergie, bouclier tarifaire, aides du Fonds de Solidarité Logement et du Règlement Municipal d'Aides Sociales) afin de soutenir les Parisiennes et Parisiens en difficulté, le non recours demeure trop important.

Dans le cadre du Plan Parisien de lutte contre la précarité énergétique de la Ville de Paris, adopté en novembre 2021, des actions ambitieuses sont engagées visant notamment le repérage et l'aller-vers les ménages les plus vulnérables ainsi que l'adaptation de nos aides aux besoins identifiés.

Présentation de l'action

- 1. Simplifier et harmoniser les critères d'attribution des aides** tout en développant l'accompagnement des usagers.
- 2. En lien avec le déploiement du Plan Parisien de lutte contre la précarité énergétique, œuvrer au déploiement du service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME).**



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris



Partenaires

Fournisseurs d'énergie, CAF, La Poste



Public

Grand public, personnes en situation d'exclusion



Calendrier

2022



Indicateurs d'évaluation

Évolution du nombre et du type de bénéficiaires

Objectif 9 ► Améliorer la lisibilité et l'accessibilité des dispositifs d'accompagnement

Action n° 56 Faciliter l'orientation vers des ressources de soins et de prise en charge référencées et qualitatives des personnes en situation de handicap

Contexte

Dans un territoire aussi dense que la métropole parisienne, l'accès aux soins des personnes en situation de handicap reste une problématique qui ne se résume pas aux questions d'accessibilité mais renvoie aussi à l'acceptabilité des publics. Les refus de soins sont encore nombreux (1 personne sur 3 ou 4 en moyenne en fait état d'après le baromètre national Handifaction) et la qualité de l'accueil due aux personnes qui vivent avec un handicap est très perfectible. Sensibiliser aux spécificités d'accueil de cette population et faire connaître les ressources soignantes disponibles est une priorité.

Présentation de l'action

- 1. Référencer les structures de soins régulières** (municipales, centres de santé, etc.) proposant un accueil ou des services propres à accueillir des personnes en situation de handicap, intégrant les soins et interventions conseil à domicile.
- 2. Promouvoir auprès des offreurs de soins parisiens un standard d'accueil et de soins** des personnes en situation de handicap de qualité (promotion de la charte Romain Jacob).
- 3. Structurer un réseau santé/soins reliant l'offre de soins et les structures de mise en relation** sur les soins de première nécessité (dentaire/ médecine générale) et soins adaptés. Valoriser Handiconsult et les réseaux spécialisés auprès des opérateurs et notamment des travailleurs sociaux.



Co-pilotes de l'action

CRAMIF



Partenaires

Ville de Paris (Centres de santé), CPAM, Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), Handidactique, Rapsodif



Public

Personnes en situation de handicap



Calendrier

2022



Indicateurs d'évaluation

Livraison d'un répertoire des ressources soins spécialisées

Actions de communication dédiées aux acteurs de référence

Nombre d'adressages issus des structures ayant reçu l'information

Étude d'impact réalisée par le biais de l'application Handifaction

Objectif 9 ► Améliorer la lisibilité et l'accessibilité des dispositifs d'accompagnement

Action n° 57 Faciliter les démarches administratives et sanitaires pour les personnes en situation de handicap

Contexte

La simplification des démarches est un enjeu essentiel pour garantir l'accès aux droits. Les personnes en situation de handicap sont particulièrement concernées par des démarches d'accès à des aides spécifiques ou à des soins.

L'accompagnement des personnes en situation de handicap, notamment pour les démarches en ligne renforcera l'accès aux droits.

Présentation de l'action

En cohérence avec l'action 12, mesure 4 de la stratégie handicap :

1. Simplifier les démarches sanitaires et administratives pour les personnes en situation de handicap et de grande exclusion
2. Créer des accès informatiques dédiés avec assistance numérique
3. Prioriser les publics dans l'accès aux soins



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris, Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)



Partenaires

ARS, Samusocial, CPAM, CAF



Public

Professionnels, personnes accompagnées, personnes en situation de handicap



Calendrier

2023-2024



Indicateurs d'évaluation

Nombre d'accès numériques créés

Objectif 10 ► Donner à chacun les clés de son autonomie

Action n° 58 **Rénover le Fonds d'Aide aux Jeunes Parisiens**

Contexte

Le Fonds d'Aide aux jeunes a été fortement sollicité pendant la crise sanitaire. Pour améliorer son efficacité en situation d'urgence, quelques modifications ont été apportées au règlement intérieur datant de 2016. La révision de certaines orientations du dispositif permettra de mieux répondre aux problématiques rencontrées et aux besoins exprimés.

Présentation de l'action

- 1. Établir un bilan partagé avec les différents partenaires et les prescripteurs** de la refonte du Fonds d'aide aux jeunes parisiens en 2016.
- 2. Mener une enquête auprès des prescripteurs** sur les besoins des jeunes.
- 3. Consulter d'anciens bénéficiaires du Fonds d'aide aux jeunes parisiens pour évaluer l'efficacité de l'aide apportée et lancer une enquête sur l'évolution des besoins** et l'émergence de nouvelles problématiques pour le public jeune.
- 4. Organiser une réunion des départements d'Île-de-France** pour réaliser une étude comparée des différents règlements des Fonds d'aide aux Jeunes et échanger des bonnes pratiques.



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris, Mission locale de Paris



Partenaires

Prescripteurs du Fonds d'aide aux jeunes parisiens, CAF, AGEFIP, ASE, Prévention spécialisée, Pôle emploi



Public

Professionnels, Jeunes en situation d'exclusion



Calendrier

2022-2023



Indicateurs d'évaluation

Adoption du nouveau règlement du FAJP par le Conseil de Paris

Objectif 10 ► Donner à chacun les clés de son autonomie

Action n° 59 Développer l'autonomie numérique des personnes ne maîtrisant pas le français

Contexte

L'illectronisme est la difficulté, voire l'incapacité, à utiliser les appareils numériques et les outils informatiques en raison d'un manque ou d'une absence totale de connaissances à propos de leur fonctionnement. Selon l'INSEE, 17 % de la population française est concernée par l'illectronisme.

Dans la mesure où 90 % des contenus du web sont textuels, le lien entre illettrisme et manque d'autonomie numérique est très fort. L'objectif est de développer les compétences numériques des personnes en situation d'illettrisme et des allophones au cours de leur apprentissage du français.

Présentation de l'action

- Favoriser l'utilisation des outils informatiques dans les formations linguistiques** à destination des personnes allophones et des personnes en situation d'illettrisme; et inversement **intégrer le développement des compétences numériques de base** (bureautique et navigation internet) dans les formations linguistiques.
- Mobiliser les aidants numériques bénévoles maîtrisant une langue étrangère** pour venir en soutien des structures d'apprentissage du français, en s'appuyant sur la Fabrique de la Solidarité. **Développer la pair-aidance** entre les apprenants en français pour développer l'autonomie des personnes les plus éloignées du numérique.
- Adapter les outils existants d'évaluation des compétences numériques** aux publics ne maîtrisant pas le français.
- S'appuyer sur les réseaux existants** pour développer les compétences numériques dans les formations linguistiques (Plan de lutte contre l'illettrisme, Réseau Eiffel, Réseau Alpha, etc.).
- Réaliser une étude comparée à l'échelle parisienne et métropolitaine** auprès des acteurs spécialisés dans l'accueil des migrants (OFII, associations), dans le suivi des ressortissants étrangers (ex: consulats) et dans l'apprentissage du français (ASL, associations, REFUG, etc.), sur les projets croisant l'apprentissage du français à l'apprentissage du numérique



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris



Partenaires

Réseau Alpha, réseau Eiffel, La Poste, Pôle emploi



Public

Personnes en situation d'exclusion, professionnels



Calendrier

Lancement en 2022



Indicateurs d'évaluation

Nombre de formations linguistiques intégrant l'apprentissage du numérique

Nombre d'apprenants participant à des ateliers numériques

Objectif 10 ► Donner à chacun les clés de son autonomie

Action n° 60 Favoriser l'accès du public jeunes 16-25 ans à l'IAE

Contexte

L'**insertion par l'activité économique** (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité, etc.) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle.

La réforme de l'IAE introduite par la loi du 14 décembre 2020 et ses nouvelles modalités d'entrée en parcours nous invitent à approfondir les 4 axes de travail suivants: **la professionnalisation des conseillers prescripteurs, la relation avec les partenaires, la veille sur les offres et le suivi de l'évolution de la plateforme de l'inclusion.**

En effet, l'accès du public en situation de handicap, sortants de l'ASE ou sous-main de justice, nécessite aussi une prospection spécifique des offres de l'IAE.

Présentation de l'action

1. Soutenir l'identification et la préparation des jeunes les plus éloignés de l'emploi, dont le public sous-main de justice et sortant de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ou associations mandatées:

- Maintenir et développer des actions « aller-vers » les jeunes éloignés
- Agir sur la préparation des candidatures afin de favoriser le placement

2. Sensibiliser les structures IAE aux jeunes les plus éloignés de l'emploi et créer des opportunités de rencontre entre prescripteurs et structures de l'IAE, organiser des informations collectives de recrutement (forums, actions ciblées, etc.)

3. Informer et accompagner les prescripteurs:

- Webinaire de la plateforme de l'inclusion sur les critères d'éligibilité, l'accompagnement vers les savoir-être requis selon le type de structures de l'IAE, les évolutions de l'IAE.
- Réunions afin de développer une interconnaissance des conseillers d'insertion IAE à l'accompagnement spécifique des jeunes sous-main de justice et sortant de l'ASE ou associations mandatées.
- Dispositifs type « premières heures » et chantiers éducatifs pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi comme première marche vers l'IAE.

4. Maintenir et développer des actions collectives spécifiques en direction des jeunes accompagnés:

- **Par le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP):** un conseiller spécialisé du service public de l'emploi (SPE) pourrait co-animer avec le SPIP un atelier afin de présenter les offres d'emploi de l'IAE ou un atelier d'accès au numérique ou de TRE.
- **Sortants de l'ASE ou associations mandatées:** un atelier afin de présenter les offres d'emploi de l'IAE ou un atelier d'accès au numérique ou de TRE.



Co-pilotes de l'action

Pôle emploi, Mission locale de Paris, Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)



Partenaires

SIAE, SPE, Pôle emploi Paris, EPEC, prescripteurs, État (DRIEETS, plateforme de l'inclusion)



Public

Jeunes en situation d'exclusion, professionnels



Calendrier

2022-2023



Indicateurs d'évaluation

Taux de jeunes intégrés dans les SIAE parisiennes

Nombre de jeunes issus des QPV

Niveau de qualification des jeunes à l'entrée en IAE

Objectif 10 ► Donner à chacun les clés de son autonomie

Action n° 61 Favoriser l'obtention du permis de conduire

Contexte

L'obtention du permis de conduire est un vecteur d'accès à l'autonomie des jeunes et à leur citoyenneté. Faciliter sa préparation et son financement leur ouvrira les portes de la mobilité : mobilité sur l'ensemble du territoire français, à l'accès aux loisirs, aux services de véhicules partagés ou encore de véhicules de service dans un cadre professionnel. Il est donc essentiel de lever les freins, notamment financiers, afin de faciliter l'accès au permis de conduire.

Présentation de l'action

- 1. Expérimenter une utilisation des différents dispositifs** (CEJ, FAJP, aide PE, etc.) pour obtenir le permis B dans un but de valorisation, d'autonomisation et de renforcement de confiance en soi des personnes.
- 2. Systématiser la sensibilisation au Code de la route et au permis B dans le cadre d'actions de formation** (EDI, SMV, Promo AFPA 16-18, etc.) comme un moyen de mobilisation sur l'insertion professionnelle.
- 3. Lancer des expérimentations sur le cofinancement** du permis B :
 - Assouplir les critères d'accès au financement du permis B dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes Parisiens (FAJP), considérant qu'il s'agit d'une certification favorisant l'accès au marché du travail pour les non diplômés.
 - Expérimenter un rapprochement d'acteurs sur le cofinancement du permis B.

Co-pilotes de l'action

Ville de Paris, Mission locale de Paris, Conseil régional d'Île-de-France

Partenaires

Atelier parisien d'urbanisme (APUR), Observatoire parisien de la jeunesse, Auto-écoles sociales (ARC EA), Préfecture de Police, Ministère des Transports, La Poste

Public

Jeunes en situation d'exclusion

Calendrier

D'ici 2026

Indicateurs d'évaluation

Évolution du taux de permis B par classe d'âge

Évolution du taux d'obtention pour les jeunes sortant des filières professionnelles

Nombre de jeunes non-diplômés obtenant un financement de permis via le FAJP

Nombre de jeunes bénéficiaires des actions de sensibilisation

Nombre d'actions de sensibilisation effectuées

Objectif 10 ► Donner à chacun les clés de son autonomie

Action n° 62 Développer les dispositifs d'accompagnement et de sécurisation financière d'entrée en foyers de jeunes travailleurs pour les jeunes en situation de précarité et en voie d'insertion

Contexte

Sur la base du bilan positif de l'expérimentation portée par le comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) et de l'identification par les différents partenaires du besoin de faciliter l'accès au logement temporaire de jeunes dont les ressources et le parcours d'insertion sont encore trop fragiles, il est proposé de développer des dispositifs d'accompagnement vers le logement et d'aides financières à l'entrée en foyer de jeunes travailleurs (FJT).

Présentation de l'action

1. Promouvoir et s'appuyer sur plusieurs dispositifs, en partenariat étroit avec les structures qui orientent les publics jeunes :

- Inser'Toit: un accompagnement porté par le CLLAJ portant sur l'accès aux droits et au logement, avec une sécurisation financière des 4 premiers mois d'installation
- Confiance IdF Jeunes de la RIF: un dispositif mis en place depuis le 1^{er} janvier 2022, d'abord ouvert à Inser'Toit et généralisé en mai à l'ensemble de la région Île-de-France.
- Autres dispositifs: le CLLAJ fait une demande de mobilisation de la FAS pour que le jeune bénéficie de la sécurisation

2. Porter une attention particulière aux jeunes sortant de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Une réflexion pourra être menée sur l'adaptation des conditions d'éligibilité à l'accompagnement proposé par le CLLAJ pour permettre de sécuriser la fin du parcours à l'ASE, période charnière pour prévenir les ruptures et les périodes d'errance domiciliaire.

D'autres sujets feront également l'objet d'une attention particulière :

- Substitution du Contrat d'engagement jeunes à la Garantie jeunes qui modifie les modalités de cumul de l'allocation, notamment avec la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle
- Maintien de la mobilisation du jeune après son entrée en FJT (convention quadripartite jeunes/CLLAJ/MLP/gestionnaires)
- Réflexion sur le dépôt de garantie en lien avec l'aide Loca'Pass.



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris, DRIHL, DRIEETS, CAF



Partenaires

SIAO, RIF, Action Logement, CLLAJ, CRPCEN, Mission locale de Paris, URHAJ, UNAFO, FAS, Fédérations de Foyers de jeunes travailleurs



Public

Jeunes en situation d'exclusion



Calendrier

2022-2026



Indicateurs d'évaluation

Création d'un protocole multipartite sur l'entrée en FJT et l'accompagnement des jeunes

Atteinte des objectifs en termes d'insertion professionnelle

Pertinence et efficacité des actions d'accompagnement

Objectif 10 ► Donner à chacun les clés de son autonomie

Action n° 63 Renforcer la prévention des risques auprès des personnes à la rue

Contexte

Les personnes vulnérables sont généralement parmi les plus touchées et les plus exposées en cas de catastrophes naturelles (canicules, crues, pluies torrentielles, etc.). Le développement de l'information et de la prévention sur ces risques est nécessaire compte tenu de la multiplication prévue de ces phénomènes dans les prochaines années.

Présentation de l'action

- 1. Renforcer les dispositifs d'information des personnes à la rue sur « les gestes qui sauvent »** dans les structures d'accueil.
- 2. Dans les périodes de canicule, promouvoir les systèmes d'alerte** auprès des personnes à la rue et les **maraudes spécifiques** qui sont organisées.
- 3. Renforcer l'information sur les lieux de rafraîchissement et sur les solutions d'hydratation** disponibles sur le territoire parisien auprès des personnes à la rue.
- 4. Renforcer auprès des personnes à la rue l'information sur les dispositifs de protection existants** (en cas de canicules, de pluies torrentielles ou de crue par exemple) mis en place par la Ville de Paris et la Préfecture de Police.



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris



Partenaires

Préfecture de police, DRIHL, Samusocial, Structures d'accueil



Public

Personnes en situation d'exclusion



Calendrier

2022



Indicateurs d'évaluation

Nombre de personnes rencontrées lors des maraudes organisées en période de canicule.

Connaissance par les personnes à la rue des gestes qui sauvent.

Objectif 10 ► Donner à chacun les clés de son autonomie

Action n° 64 Lever les freins à l'insertion liés à l'accueil du jeune enfant

Contexte

Dès 2009, la Ville de Paris a adopté un Protocole d'accueil des jeunes enfants des allocataires du RSA. Depuis 2016, le territoire parisien compte également des établissements labellisés « à vocation d'insertion professionnelle »

L'accès aux modes d'accueil reste néanmoins un frein à l'accès à l'emploi ou à la réalisation de leurs démarches pour les personnes en insertion. En conséquence, seront poursuivis et renforcés les objectifs suivants.

Présentation de l'action

1. Limiter le coût du mode d'accueil pour les personnes en insertion :

- Tarification fondée sur les revenus des familles et la composition familiale (barème CNAF) grâce aux tarifs « plancher » permettant l'accès au service des familles aux faibles revenus.
- Développement des aides complémentaires pour le reste à charge.

2. Favoriser l'accueil des jeunes enfants des personnes en insertion :

- Rénovation du protocole DFPE/DSOL destiné à faciliter l'accès aux modes d'accueil des personnes en insertion.
- Développement des modes d'accueil « à vocation d'insertion professionnelle ».

3. Faciliter l'information du public en insertion par la coordination des professionnels de la petite enfance et de l'insertion.



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris



Partenaires

Mairies d'arrondissement, CAF, Pôle emploi



Public

Personnes accompagnées



Calendrier

Lancement en 2022



Indicateurs d'évaluation

Part des familles payant le tarif « plancher » parmi les enfants accueillis en mode d'accueil collectif.

Nombre de personnes en insertion ayant obtenu un mode d'accueil suite à l'intervention de la commission sociale, d'une part, via le dispositif d'accueil « à vocation d'insertion professionnelle », d'autre part.

Réunions entre professionnel-le-s de la petite enfance et de l'insertion.





Garantir un accompagnement sans rupture

Engagement

4

Objectif 11 ► Identifier et prévenir précocement les risques d'exclusion

Action n° 65 Mieux communiquer autour de la prévention des expulsions

Contexte

La communication des dispositifs existants de prévention des expulsions auprès du grand public et des professionnels constitue un enjeu majeur, notamment dans la perspective de renforcer l'accès aux droits de toutes et tous.

Par conséquent, ces outils de communication se doivent d'être adaptés et faire l'objet de révisions et mises à jour régulières. Également, la crise sanitaire a mis en exergue la nécessité de disposer d'indicateurs de suivi à échéance régulière permettant d'améliorer la connaissance des publics, de suivre les conséquences de la crise sur la situation des ménages, et de faire évoluer et d'adapter les dispositifs le cas échéant.

Présentation de l'action

- 1. Élaborer un plan de communication à destination du grand public**, en s'appuyant sur les outils de communication déployés dans le cadre des groupes de travail de la Charte.
- 2. Poursuivre les actions de formation et d'information** sur les dispositifs et services de prévention des expulsions, à destination des professionnels, y compris lors des parcours d'intégration.
- 3. Partager les données d'observation autour des ménages en impayés locatifs** et développer l'échange d'informations sur les indicateurs entre acteurs, afin notamment de mesurer les effets de la crise sanitaire.
- 4. Expérimenter un lieu rassemblant l'ensemble des services autour de l'habitat** (questions juridiques, salubrité, accès au logement social, précarité énergétique, etc.).



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris



Partenaires

DRIHL, CAF, ADIL, Fondation Abbé Pierre, Association Droits et Habitats, AORIF, Préfecture de Police



Public

Grand Public, professionnels, personnes en situation d'exclusion



Calendrier

Lancement en 2022



Indicateurs d'évaluation

Nombre de saisines directes du Fonds de solidarité pour le logement

Questionnaires de satisfaction à destination des professionnels et des usagers sur l'efficacité des outils de communication

Production de documents de synthèse chiffrés et analysés

Objectif 11 ► Identifier et prévenir précocement les risques d'exclusion

Action n° 66 Mieux identifier et intervenir auprès des ménages du parc privé en situation d'impayés locatifs

Contexte

Les locataires du parc privé, représentant près de 70 % des locataires parisiens, sont, une fois la procédure d'expulsion enclenchée, davantage susceptibles de voir la procédure menée à son terme; ainsi les locataires du parc privé représentent 52 % des commandements de payer délivrés (phase amont de la procédure) et 70 % des concours de la force publique accordés (phase aval) en 2021.

Cette exposition plus importante au risque d'expulsion peut s'expliquer par des charges locatives plus élevées empêchant le maintien dans le logement mais également par un accès plus complexe aux dispositifs sociaux que dans le parc social. De plus, la communication auprès de nombreux bailleurs privés qui ne disposent que d'un seul ou de quelques biens mis à la location peut s'avérer complexe. L'absence de relai permettant de les sensibiliser au maintien dans les lieux de leurs locataires constitue de ce fait un obstacle. La nécessité de renforcer les liens avec les professionnels de l'immobilier afin de développer les dispositifs d'aller-vers et d'identification vers le parc privé s'avère par conséquent essentielle.

Présentation de l'action

- 1. Nouer un partenariat avec les représentants des bailleurs privés** afin d'identifier des actions innovantes visant l'aller-vers ce public.
- 2. Expertiser juridiquement la faisabilité d'une intervention du Fonds de solidarité pour le logement (FSL)** malgré un refus du bailleur.
- 3. Développer des outils de communication** à destination des bailleurs et locataires du parc privé.
- 4. Relancer la dynamique des signalements d'impayés de loyer auprès des bailleurs sociaux** afin de pouvoir enclencher des actions de prévention, favoriser l'accès aux droits et anticiper l'endettement. Renforcer l'information auprès de tous les partenaires sur l'action et les offres de service de la CAF, pour améliorer la compréhension des processus d'accès aux droits.
- 5. Maintenir une prise en compte renforcée des ménages en situation d'expulsion dans la cotation générale loi ELAN** en cours d'élaboration, afin de renforcer le relogement de ces publics.



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris, DRIHL, Fondation Abbé Pierre



Partenaires

ADIL, CAF, UNPI, FNAIM, UNLI, Association Droits et Habitats



Public

Personnes en situation d'exclusion, bailleurs privés



Calendrier

2022



Indicateurs d'évaluation

Nombre de signalements précoces des situations d'impayés (ex. nombre de ménages en impayés ou assignés ayant bénéficié d'un diagnostic social par la Caf de Paris)

Baisse des assignations en justice des locataires du parc privé

Objectif 11 ► Identifier et prévenir précocement les risques d'exclusion

Action n° 67 Mieux identifier les ménages en situation d'impayés locatifs en risque potentiel ou actuel de surendettement

Contexte

Le traitement de la dette constitue un préalable indispensable au maintien dans les lieux ou au relogement. La procédure de traitement du surendettement est complexe et les locataires et les professionnels l'appréhendent parfois difficilement. L'articulation entre les dispositifs de prévention des expulsions et de prévention du surendettement mérite d'être développée afin de renforcer l'accès aux droits et la complémentarité des interventions de l'ensemble des partenaires.

Présentation de l'action

1. Améliorer la communication auprès du grand public autour des questions budgétaires et du surendettement :

- **Recenser les supports existants** (ateliers EDUCFI, support numérique, flyers, etc.)
- **Évaluer la lisibilité**, l'accessibilité et la compréhension de ces supports auprès du public
- **Favoriser la diffusion de l'information** existante en la relayant sur les canaux de diffusion de chaque partenaire, ainsi que l'échange avec les acteurs locaux accompagnant les ménages en difficulté

2. Renforcer la coordination entre institutions, au niveau central et territorial, afin d'améliorer les modalités et délais de traitement globaux des situations de surendettement incluant une dette locative :

- **Organiser une réunion** avec l'ensemble des partenaires afin de favoriser l'interconnaissance et définir des axes d'amélioration communs
- **Renforcer la coordination opérationnelle** des acteurs par l'harmonisation des pratiques, la définition d'une procédure concertée et la création d'outils communs
- Mener une **réflexion spécifique autour de la circulation d'information entre la CAF, la CCAPEX, le FSL et la commission de surendettement** dans le respect de la législation en vigueur et de la protection du secret bancaire

3. Mieux connaître les situations concernées par la prévention des expulsions et le surendettement afin de renforcer la dimension préventive des actions réalisées :

- **Renforcer le partage d'indicateurs** permettant d'avoir une

connaissance plus fine des ménages concernés, d'identifier les problématiques dominantes et les freins spécifiques rencontrés par les publics

- Évaluer, au regard des profils types concernés, **si l'offre de service proposée par les partenaires est adaptée** (actions collectives, individuelles, modalités d'aller vers...)
- **Améliorer l'information et la sensibilisation des acteurs** entre eux, notamment la formation des personnes intervenant auprès des ménages



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris, CAF, Banque de France, État



Partenaires

DRIHL, ADIL, Points Conseils Budget



Public

Grand public, personnes en situation d'exclusion, professionnels



Calendrier

2022-2023



Indicateurs d'évaluation

Réalisation de supports à destination des professionnels sur l'articulation entre dispositifs

Réalisation de tableaux de bord

Objectif 11 ► Identifier et prévenir précocement les risques d'exclusion

Action n° 68 Améliorer le fonctionnement de la CCAPEX

Contexte

La Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX) est une instance mensuelle coprésidée par la Ville de Paris et l'État associant de multiples partenaires, en charge d'examiner les situations complexes de ménages menacés d'expulsion, pour lesquelles les dispositifs de droit commun n'ont pas permis de résoudre la problématique d'expulsion. L'objectif est d'engager une réflexion sur le fonctionnement de cette instance afin de renforcer son rôle en matière de prévention et d'identification des leviers possibles permettant d'éviter l'expulsion. Il serait possible de donner davantage d'effectivité aux préconisations émises à travers une remobilisation et un engagement des membres à favoriser la suspension effective des procédures d'expulsion avant le passage en CCAPEX.

L'objectif est d'engager une réflexion sur le fonctionnement de la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX) afin de renforcer son rôle en matière de prévention. Il serait possible de donner davantage d'effectivité aux préconisations de l'instance à travers une remobilisation et un engagement des membres à favoriser la suspension effective des procédures d'expulsion avant le passage en CCAPEX, ainsi que durant la période de mise en place des dispositifs préconisés.

Présentation de l'action

1. **Faire une étude sur le fonctionnement de l'instance** afin d'identifier des pistes d'amélioration à moyens constants.
2. **Expérimenter des instances locales** en charge de la prévention des expulsions, dans une démarche de renforcement de la territorialisation.
3. **Remobiliser les partenaires de la CCAPEX.**

Co-pilotes de l'action

Ville de Paris, DRIHL

Partenaires

Membres de la CCAPEX, Mairies du 14^e et du 12^e arrondissement

Public

Professionnels

Calendrier

2022

Indicateurs d'évaluation

Résultats de l'audit du fonctionnement de la CCAPEX

Taux d'exécution des décisions de la CCAPEX (ex. suspension effective des procédures d'expulsion lorsque celle-ci est préconisée)

Nombre d'instances locales expérimentées

Nombre de traitements précoces des situations (ex. nombre de mesures engagées auprès des ménages en situation d'impayés locatifs)

Objectif 11 ► Identifier et prévenir précocement les risques d'exclusion

Action n° 69 Étendre les dispositifs dédiés aux personnes souffrant de troubles psychiques ou en difficulté psychosociales en lien avec une problématique logement

Contexte

Des personnes souffrant de troubles psychiques ou psycho-sociaux sont souvent confrontées à des difficultés spécifiques liées à l'occupation de leur logement.

Face à cette problématique, l'objectif est de développer et d'amplifier les interventions d'aller-vers les publics souffrant de troubles psychiques dans l'accès et le maintien dans leur logement, dans une logique de parcours Logement d'abord, pour ainsi prévenir les expulsions des locataires en situation de grande vulnérabilité sociale et psychique mais aussi lutter contre le non recours aux soins et aux droits sociaux.

Présentation de l'action

1. **Étendre le nombre d'arrondissements couverts par le dispositif ELIAHS** (Équipe de Liaison Intersectorielle Habitat et Soins) et l'étendre dans le parc privé, dans le cadre d'une expérimentation, en lien avec la candidature de la Ville de Paris à l'AMI Logement d'abord.
2. **Engager une réflexion autour du passage à l'échelle sur tout le territoire parisien d'ELIAHS**, en lien avec l'ensemble des financements (ARS, « HLM accompagnés », AMI Logement d'abord).

Co-pilotes de l'action

Ville de Paris, DRIHL, GHU Psychiatrie, Agence régionale de santé, CUMP (Cellule d'urgence médico-psychologique)

Partenaires

DRIHL, Bailleurs sociaux

Public

Personnes en situation d'exclusion

Calendrier

2022

Indicateurs d'évaluation

Évolution du nombre de ménages pris en charge dans le cadre du dispositif (13^e, 18^e, 19^e, 20^e)

Évolution des ménages pris en charge en dehors des arrondissements historiques (13^e, 20^e, 19^e)

Évolution du nombre de ménages logés dans le parc privé pris en charge par le dispositif

Objectif 11 ► Identifier et prévenir précocement les risques d'exclusion

Action n° 70 Créer et animer un réseau de partenaires autour des questions de santé et de l'insertion professionnelle

Contexte

Un état de santé dégradé peut mener à l'exclusion sociale et professionnelle ou constituer un frein à toute insertion.

En effet, pour les salariés en activité, des accidents de vie ou l'absence de prise en charge de problématiques de santé peuvent venir entraver leur capacité à se maintenir sur leur poste actuel. Un travail collectif autour de la prévention et de la reconversion devient nécessaire pour les accompagner dans un changement professionnel afin d'éviter le risque d'exclusion sociale et professionnelle.

La reprise d'une activité professionnelle peut également pour certains nouveaux salariés révéler des difficultés de santé physique ou psychologique (temps de travail, intégration dans une équipe, pénibilité du poste, concentration, etc).

Il est ainsi essentiel de prévenir, de repérer, d'identifier, d'accompagner et d'orienter les Parisiens pour limiter l'impact des difficultés de santé sur l'accès à l'emploi.

Présentation de l'action

1. Créer et piloter un réseau de partenaires impliqués dans la santé, dont les Services de Santé au travail, avec pour objectifs de :

- **Anticiper les problématiques de santé en pouvant les identifier en amont de l'insertion**, lors des formations et pendant le parcours socioprofessionnel, lors de la visite médicale initiale.
- **Former les conseillers et travailleurs sociaux** de l'insertion socioprofessionnelle à l'identification des problématiques de santé.
- **Développer les dispositifs de prévention de la désinsertion professionnelle**, notamment sur les aspects addiction et santé mentale.

Co-pilotes de l'action

Ville de Paris, CPAM

Partenaires

FAS, EDF, RATP, Pôle emploi, Mission locale, EPEC, ESPEREM, FACE, Services de santé au travail, CRAMIF, Chambre de commerce et d'industrie, CMA, Convergence Paris, Travail & Vie, ATOLL 75, La Poste

Public

Professionnels

Calendrier

2022

Indicateurs d'évaluation

Nombre de personnes identifiées, orientées, accompagnées vers un nouveau parcours de soins

Nombre de personnes ayant bénéficié d'un examen de prévention en santé gratuit de la CPAM

Nombre de services de santé au travail impliqués

Objectif 11 ► Identifier et prévenir précocement les risques d'exclusion

Action n° 71 Développer la démarche de réduction des risques dans le champ de la lutte contre l'exclusion

Contexte

La consommation d'alcool ou l'usage de substances psychoactives génèrent des problématiques diverses pour l'accès au secteur accueil, hébergement, insertion (AHI) notamment en raison du refus des personnes en situation de précarité d'être accueillies ou accompagnées dans des lieux où les consommations sont interdites. Les difficultés d'adaptation à la vie en collectivité sont également exacerbées pour quelques usagers.

Par ailleurs, certains interdits sont contournés par les résidents, mettant en difficulté les professionnels qui les accompagnent et pouvant conduire jusqu'à l'exclusion de ces résidents et la rupture de l'accompagnement.

La démarche de réduction des risques dans le champ de la lutte contre l'exclusion poursuit l'objectif d'améliorer la prise en charge des conduites addictives au sein du secteur AHI et notamment de ne pas mettre l'abstinence comme un préalable à l'accompagnement des usagers.

Présentation de l'action

- Réaliser une Charte de la réduction des risques et des dommages (RDRD) spécifique au secteur accueil, hébergement, insertion (AHI).**
- Sensibiliser et former les professionnels de la filière AHI aux thématiques de conduites addictives et de la réduction des risques** (alcool, tabac, substances psychoactives), notamment par la présence et le recours à des équipes mobiles en addictologie.
- Déployer la pair-aidance ou le recrutement de médiateurs de santé pairs** dans le secteur de l'AHI en lien avec les problématiques addictives.



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris, DRIHL, Agence régionale de santé, Préfecture de Police, Parquet de Paris, MILDECA, Mission métropolitaine des conduites à risques, DIHAL



Partenaires

Association Addictions France, Fédération Addiction, Associations du secteur AHI, Fédération des acteurs de la solidarité



Public

Personnes en situation d'exclusion, professionnels



Calendrier

2022-2026



Indicateurs d'évaluation

Réalisation de la Charte de la RDRD et nombre de signataires

Nombre de CHRS ayant mis en place une politique de réduction des risques et de la dépendance et nombre de sessions de formation déployées auprès des CHRS

Nombre de travailleurs pairs ou de médiateurs en santé recrutés dans les structures AHI gérées par la Ville de Paris et par les associations gestionnaires de structure

Objectif 11 ► Identifier et prévenir précocement les risques d'exclusion

Action n° 72 Développer une politique de réduction des risques auprès des publics jeunes hébergés en centres d'hébergement

Contexte

La crise sanitaire a eu pour conséquence une hausse des problématiques d'addictions auprès des publics en situation de précarité et particulièrement des jeunes.

Cette action s'inscrit en complément de l'action 71 sur la stratégie de réduction des risques, avec la nécessité d'accompagner les professionnels de l'hébergement dans l'appropriation des démarches de réduction des risques, spécifiquement pour les jeunes.

Présentation de l'action

- 1. Constituer des pôles de référents** en matière de réduction des risques et des conduites à risques.
- 2. Élaborer des formations** pour permettre aux professionnels de repérer les signaux faibles de conduites à risques et d'accompagner les jeunes dans une démarche de réduction des risques en lien avec les structures spécialisées.
- 3. Promouvoir des échanges de bonnes pratiques** et des protocoles d'orientation vers des dispositifs médico-sociaux ou sanitaires de prise en charge des conduites addictives
- 4. Promouvoir le recours à des médiateurs en santé**, recenser l'existant et les relais possibles.

Co-pilotes de l'action

Ville de Paris, Agence régionale de santé, Mission métropolitaine de prévention des conduites à risque

Partenaires

Fédération des acteurs de la solidarité, CSAPA, CAARUD, Assurance Maladie

Public

Personnes en situation d'exclusion, professionnels

Calendrier

2023-2024

Indicateurs d'évaluation

Constitution du pôle de référents

Nombre de formations organisées auprès des professionnels

Objectif 12 ► Renforcer les logiques de parcours pour prévenir les ruptures et faciliter l'insertion

Action n° 73 Adopter un plan de sortie de trêve chaque année

Contexte

La trêve hivernale, qui court généralement du 1^{er} novembre au 31 mars (inclus) de l'année suivante, constitue la période durant laquelle aucune expulsion locative ne peut avoir lieu. En 2020 et 2021, en raison de la crise sanitaire, cette période a été prolongée.

Les instructions ministérielles annuelles relatives à la préparation de la fin de trêve hivernale visent à recenser et coordonner les interventions des différents partenaires, compte tenu de leurs compétences respectives (relogement, accompagnement social, etc.).

La Charte parisienne de prévention des expulsions locatives et l'instruction ministérielle du 26 avril 2021 visent à recenser et coordonner les interventions des différents partenaires de prévenir les expulsions locatives notamment lors de la sortie de trêve hivernale. L'objectif est de permettre une meilleure coordination entre acteurs dans le cadre de la prévention des expulsions.

Présentation de l'action

- Décliner et recenser l'ensemble des actions réalisées par les partenaires de la Charte** parisienne de prévention des expulsions locatives au sein d'un document annuel, le plan de sortie de trêve.
- Organiser des réunions de travail et déterminer des modalités de suivi des actions** du plan de sortie de trêve.



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris, DRIHL



Partenaires

ADIL, CAF, Bailleurs sociaux, Préfecture de Police



Public

Personnes en situation d'exclusion, professionnels



Calendrier

2022



Indicateurs d'évaluation

Déterminés dans le plan de sortie de trêve.

Objectif 12 ► Renforcer les logiques de parcours pour prévenir les ruptures et faciliter l'insertion

Action n° 74 Faciliter l'accès aux examens de prévention santé (EPS) de la CPAM ou aux consultations en centre de santé des personnes précaires

Contexte

L'engagement dans un parcours de soins, préventif ou curatif, contribue à la reprise d'autonomie des personnes. Il est donc essentiel de permettre aux personnes accompagnées par les services sociaux ou les équipes médico-sociales de s'engager ou de se réengager dans un parcours de soins qui se situe en dehors de l'hôpital.

Faciliter l'orientation (éventuellement accompagnée par le travailleur social) et la prise de rendez-vous, vers les examens de prévention gratuits proposés par la CPAM, ou des consultations de soins au sein de structures partenaires, constitue un service à la fois nouveau et rassurant adapté aux situations de précarité.

Présentation de l'action

- 1. Identifier les filières d'orientation existantes** et opérationnelles et confirmer leur efficacité.
- 2. Mettre en place de nouvelles filières** au regard de l'expérience de l'existant.
- 3.** Mettre en place un **questionnaire support** faisant le lien entre l'usager demandeur et la CPAM
- 4. Étalonner les dispositifs**, sur des secteurs pilotes et avec des acteurs pilotes, avant d'envisager une orientation à large échelle par les travailleurs sociaux.
- 5. Mettre à disposition des structures sociales un compte Doctolib «partenaire»** pour les Examens de prévention santé, via la signature d'une convention de partenariats.
- 6. Établir une convention type de partenariat entre la CPAM 75 et les structures sociales** pour l'accès aux ressources mis en place par la CPAM. Faire le lien avec les travaux de conventionnement en cours entre la CPAM 75 et les services sociaux de proximité.
- 7. Étudier les modalités de suivi du bilan réalisé par un médecin référent** dans le cadre du dispositif passerelle, dans le respect de la législation sur le secret médical.

8. Établir une cartographie intégrant l'adressage dynamique vers les structures répertoriées. Cet outil sera composé d'une cartographie et d'un module d'adressage spécifique selon les structures.

9. Promouvoir des accès aux soins accompagnés dans des structures de ville en lien avec le Samusocial (Équipe mobile de jour).



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris, CPAM de Paris, CRAMIF, Samusocial



Partenaires

FAS, ARS, PASS, Espaces solidarité insertion (ESI), Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP)



Public

Personnes en situation d'exclusion, professionnels



Calendrier

2022



Indicateurs d'évaluation

Livraison de la convention type de la CPAM de Paris

Cartographie dynamique et mécanisme d'adressage

Nombre d'adressages réalisés vers les établissements depuis la sphère sociale

Objectif 12 ► Renforcer les logiques de parcours pour prévenir les ruptures et faciliter l'insertion

Action n° 75 Mettre en place un Parcours Santé Jeune généralisé

Contexte

La crise sanitaire a agi comme un révélateur des problématiques rencontrées par les jeunes notamment au sujet de la santé.

Le développement d'un parcours de santé pour les jeunes doit permettre de prévenir les situations à risques et d'améliorer la prise en charge des difficultés de santé.

Présentation de l'action

1. Favoriser, flécher, orienter et coordonner un réseau des professionnels du champ social et médico-social.
2. Créer un outil commun pour mieux cartographier et coordonner les dispositifs.
3. Mettre en regard les besoins et les différentes offres de soin et de prévention en santé pour orienter vers les structures les plus adaptées.
4. Organiser des formations et des temps d'échange de pratiques entre professionnels, par exemple des visites des différents établissements.
5. Garantir la prise en compte de la spécificité du public jeune dans les projets de santé des structures.
6. Étudier la possibilité de développer voire de systématiser des examens de prévention en santé pour les jeunes.



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris



Partenaires

Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD), CMP, AP-HP, CPAM, Universités



Public

Jeunes en situation d'exclusion, professionnels



Calendrier

2023



Indicateurs d'évaluation

Concevoir une étude d'impact des actions sur la santé des jeunes et leur intégration à un parcours de soins

Objectif 12 ► Renforcer les logiques de parcours pour prévenir les ruptures et faciliter l'insertion

Action n° 76 Identifier les ressources et mobiliser les acteurs pour améliorer l'accès à la prévention et aux soins des jeunes Parisiennes et Parisiens

Contexte

La crise sanitaire a agi comme un révélateur des difficultés d'accès aux soins des jeunes et une détérioration de leur santé, notamment mentale. La santé demeure non seulement un élément accessoire du quotidien de nombreux jeunes mais leur semble également souvent difficile d'accès.

Présentation de l'action

1. **Identifier les ressources existantes et mobilisables** pour promouvoir la santé des jeunes sur le territoire parisien.
2. **Promouvoir la ressource santé du Quartier Jeunes** (Quartier Santé)
3. **Réaliser un travail de parangonnage et analyser les évaluations des Pass Santé Jeunes** mis en place sur d'autres territoires, expertiser la pertinence d'une transposition sur le territoire parisien.
4. **Mobiliser les acteurs parisiens au contact des jeunes** pour faciliter l'orientation vers les ressources du territoire structurées en réseau.
5. **Poursuivre le développement d'actions et de bonnes pratiques concernant la santé mentale des jeunes au sein du réseau de partenaires du Pacte.**
 - Par exemple, depuis 2015, la Mission locale de Paris offre la possibilité aux jeunes suivis sur ses sites, de rencontrer des psychologues. Cette offre s'est étoffée au fil des années afin de favoriser et de dédramatiser ces rencontres avec des professionnels de santé. Elle a également permis de favoriser des orientations vers des structures de droit commun telles que le Passage, le Département Solidarité ou l'AP-HP.
6. **Valoriser l'étude de l'atelier parisien de l'urbanisme (APUR) « Les 16-25 à Paris: portrait social et démographique »** et l'intégration d'un volet santé qui identifie les principaux besoins, pathologies et risques pour la santé des jeunes parisiens.



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris



Partenaires

PJJ, Prévention spécialisée, Éducation nationale, Missions locales, CPAM, CRAMIF, Fédération des acteurs de la solidarité, CRIPS, PAEJ, URIOPSS, Agence régionale de santé



Public

Jeunes en situation d'exclusion, professionnels



Calendrier

2022-2024



Indicateurs d'évaluation

Restitution du diagnostic (étude APUR, identification des besoins)

Constitution d'une base de données des ressources mobilisables et structuration des modalités de sa mise à jour

Réalisation du parangonnage PASS Jeunes

Nombre et qualité des structures membres du réseau « Santé Jeunes » à Paris

Évaluation des actions de santé communautaire promues par QJ (nombre de participants, impact sur le parcours de santé).

Objectif 12 ► Renforcer les logiques de parcours pour prévenir les ruptures et faciliter l'insertion

Action n° 77 Déployer la référence de parcours sur l'ensemble du territoire parisien pour le public jeune

Contexte

Le développement de la référence de parcours auprès de l'ensemble des acteurs intervenant sur les thématiques « jeunesse » et la mise en place de référents accordeurs doit permettre de sécuriser le parcours des jeunes les plus vulnérables. La référence de parcours est assurée par l'ensemble des acteurs interagissant dans le parcours social, professionnel et citoyen du jeune. L'enjeu est d'améliorer l'interconnaissance des acteurs, la communication entre eux et de valoriser ce travail de coordination et coconstruction visant à lutter contre les ruptures de parcours et le non-recours.

Présentation de l'action

- 1. Rédiger un guide d'appui pratique à la mise en œuvre de la référence de parcours** et/ou de référents accordeurs. Ce guide permettra de définir la notion de référence de parcours et sera à destination des structures parisiennes accompagnant des jeunes de 16 à 25 ans. Pour les jeunes les plus fragiles, un « accordeur de parcours » pourra être nommé afin de faciliter le passage d'un service ou accompagnement à un autre.
- 2. Mettre en place une convention d'expérimentation de la référence de parcours** avec les partenaires impliqués. Elle permettra de définir les contours de l'expérimentation, les partenaires engagés, les outils mobilisés, les instances de réflexion et les résultats attendus et les indicateurs d'évaluation. Elle aura vocation à valoriser le travail d'articulation des partenaires engagés.
- 3. Mettre en place des comités de suivi « Référence de parcours »** regroupant les acteurs impliqués dans la convention. Il s'agira de rassembler les partenaires afin d'échanger sur l'expérimentation et ses évolutions et d'élaborer une évaluation et des pistes d'évolution au besoin.
- 4. Mobiliser un système d'information partagé à généraliser.** L'outil Paris Espace Partagé Solidaire utilisé par les services de la Ville doit permettre de centraliser l'ensemble des informations liées aux partenaires intervenant dans le parcours du jeune. D'autres outils d'échange pourront être mis en place, notamment des outils dématérialisés (plateforme collaborative, coffre-fort numérique centralisé, etc.)
- 5. Organiser une formation continue pour tous les professionnels du social.**

6. Mettre en place des temps de régulation et d'échange réunissant les professionnels accompagnateurs du jeune. En fonction du parcours du jeune, il pourra être proposé à des moments clés du parcours de ce dernier, des temps de régulation entre partenaires visant à lutter contre les ruptures de parcours et à préparer les sorties de dispositifs.

7. Élaborer un outil de diagnostic socioprofessionnel partagé par l'ensemble des signataires du Plan parisien d'insertion par l'emploi pour faire la cartographie des différents outils déjà déployés et identifier les points incontournables prenant en compte l'ensemble des freins à l'insertion et les manques.



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris, Barreau de Paris Solidarité, Fédération des acteurs de la solidarité, Mission locale



Public

Jeunes en situation d'exclusion, professionnels



Calendrier

2022-2026



Indicateurs d'évaluation

Convention d'expérimentation avec les partenaires engagés

Nombre de réunions partenariales

Part des travailleurs sociaux et intervenants sociaux formés à la référence de parcours

Nombre de personnes accompagnées et enquête de satisfaction

Objectif 12 ► Renforcer les logiques de parcours pour prévenir les ruptures et faciliter l'insertion

Action n° 78 Élaborer la nouvelle grille de cotation des demandes de logement social dans une logique de Logement d'abord et pour fluidifier les dispositifs d'hébergement

Contexte

La Ville de Paris s'est dotée depuis 2014 d'un dispositif expérimental Loi ALUR de cotation comme aide à la décision pour la désignation des candidats au logement social. La grille de cotation actuelle de la Ville accorde notamment une sur cotation (20 points) pour les personnes à la rue pouvant présenter une attestation de domiciliation.

Présentation de l'action

1. **Élaborer la nouvelle grille de cotation des demandes de logement social en maintenant une priorisation effective des publics à la rue**, de manière articulée à l'impératif d'assurer une meilleure fluidité des dispositifs d'hébergement.
2. **Organiser des ateliers de travail pour travailler sur l'articulation et la priorisation des critères** entre eux et définir les justificatifs nécessaires pour attester de la situation des personnes.



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris, DRIHL



Partenaires

Membres de la Conférence parisienne du Logement



Public

Professionnels



Calendrier

2022



Indicateurs d'évaluation

Livrable: nouvelle grille de cotation

Objectif 12 ► Renforcer les logiques de parcours pour prévenir les ruptures et faciliter l'insertion

Action n° 79 Favoriser l'accès au logement des personnes sortant d'hébergement

Contexte

Dans un contexte de fortes tensions de l'offre d'hébergement au regard des besoins, l'objectif est d'augmenter le nombre de personnes hébergées sortant vers le logement chaque année. Cette meilleure fluidité permettrait aux personnes hébergées d'accéder plus rapidement au logement, de libérer des places d'hébergement au profit des personnes sans-abris, et de réduire le nombre de personnes sans domicile.

La mobilisation du logement temporaire reste nécessaire dans le contexte tendu du parc de logement parisien afin de répondre aux besoins et souhaits de certains ménages. Cependant, l'accès à un logement de droit commun en tant que locataire en titre reste la solution à privilégier pour la majorité des personnes privées de domicile.

Présentation de l'action

1. Favoriser et faciliter l'accès à tout l'éventail de solutions de logement afin de répondre au mieux aux projets de vie des personnes :

- L'accès au parc social parisien, en prenant mieux en compte les publics DALO et prioritaires par les réservataires et attributaires, via les objectifs fixés dans le cadre de la Convention d'attribution parisienne et la future grille de cotation des demandes de logement social.
- L'accès au parc social francilien pour les parcours d'insertion possibles hors de Paris, en partenariat étroit avec la DRIHL, Action Logement et le SIAO.
- L'accès à d'autres solutions de logement répondant aux besoins et souhaits des personnes hébergées :
- L'intermédiation locative, dont Louez Solidaire, accessible aux familles confrontées à un cumul de difficultés grâce à un accompagnement social renforcé
- Le logement d'insertion, en continuant de promouvoir l'accès des personnes hébergées aux foyers de jeunes travailleurs (FJT), résidences sociales, pensions de famille et résidences accueil
- La mobilité, lorsque les personnes y sont favorables, en partenariat avec les dispositifs dédiés tels que Nouvelle Ville Vie Nouvelle, EMILE et la Plateforme nationale pour le logement des réfugiés.

2. Mobiliser trois leviers pour faciliter l'accès à ces solutions de logement :

- **L'attribution** : favoriser l'accès à ces dispositifs par une priorisation accrue des personnes sans domicile, dont les personnes hébergées.

- La **communication** : promouvoir tout l'éventail de solutions de logement auprès des professionnels et personnes concernées au travers de la communication et de la formation.
- Le **développement** : étendre les dispositifs, y compris par le renforcement des partenariats.



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris, DRIHL



Partenaires

Membres de la Conférence parisienne du logement, La Poste



Public

Personnes en situation d'exclusion



Calendrier

2022



Indicateurs d'évaluation

Nombre de logements dans le parc social des ménages prioritaires

Nombre de relogements des ménages sans domicile en logement d'insertion

Nombre de relogements des ménages par des dispositifs de mobilité nationale

Durée moyenne de séjour des personnes hébergées

Nombre de personnes hébergées sortant vers le logement

Objectif 12 ► Renforcer les logiques de parcours pour prévenir les ruptures et faciliter l'insertion

Action n° 80 Mettre en place un dispositif de la rue au logement

Contexte

Les personnes sans-abris chroniques cumulant des problématiques d'addiction, de santé mentale et d'isolement social rencontrent des difficultés accrues à accéder au logement dans un système d'hébergement « en escalier ».

Cette action vise à créer un dispositif qui sera ouvert à tout ménage sans abris chroniques ayant besoin d'un accompagnement renforcé, y compris ceux qui n'ont pas de troubles psychiques sévères.

Présentation de l'action

1. Créer un dispositif De la rue au logement qui propose un service intégré permettant :

- **L'accès au logement**, principalement des logements en diffus et en pensions de famille. Des solutions en résidences pour personnes âgées pourraient potentiellement être proposées à certaines personnes grâce à un partenariat avec Interface. Une équipe dédiée assurera la gestion locative adaptée des logements en diffus.
- **Un accompagnement intensif** selon le modèle Gestion Intensive de Cas, qui respectera les principes du Logement d'Abord. Ces travailleurs sociaux s'appuieront sur l'expertise du vécu des travailleurs pairs et des personnes accompagnées. L'équipe mobilisera également des expertises spécifiques autour de l'addiction, des troubles psychiques et de la coordination thérapeutique pour des pathologies lourdes par :
- La **mobilisation de professionnels** pour des temps de surveillance / études de situation
- La **création de partenariats** ad hoc pour des prises en charge spécifiques.
- Des **protocoles** pour faciliter l'orientation vers des services de droit commun.

2. Définir le modèle d'intervention de ce dispositif en collaboration avec plusieurs acteurs :

- Les acteurs de la **veille sociale** (maraudes, UASA, ESI, PSA, Samusocial de Paris), les opérateurs d'hébergement, et les services sociaux hospitaliers pour le repérage et l'orientation des personnes
- Les **acteurs sanitaires** (AP-HP, ARS) et médico-sociaux (Œuvre Falret) pour la coordination thérapeutique

- Les **réservataires, bailleurs sociaux, gestionnaires** de Pensions de Famille et Interface pour les solutions de logement.



Co-pilotes de l'action

DRIHL



Partenaires

Ville de Paris, AP-HP, Samusocial, Agence régionale de santé, ESI, Médecins du Monde, Aux captifs la libération, les Enfants du canal, Œuvre Falret, Fédération des acteurs de la solidarité, AORIF, UNAFO, DIHAL, Housing First Europe Hub, URIOPSS, AFFIL



Public

Texte



Calendrier

Personnes en situation d'exclusion



Indicateurs d'évaluation

2022 : étude de faisabilité, sécurisation des financements, cadrage du cahier des charges et désignation de l'opérateur

2023 : lancement d'un parcours pilote auprès de 15 ménages

2024-2026 : passage à l'échelle et évaluation intermédiaire (cible à 285 ménages)

Objectif 12 ► Renforcer les logiques de parcours pour prévenir les ruptures et faciliter l'insertion

Action n° 81 Coordonner les sorties d'hospitalisation des personnes à la rue et documenter les besoins en hébergements médicalisés

Contexte

La problématique des sorties sèches suite à une hospitalisation est prégnante pour les personnes en situation de précarité sociale et résidentielle. Ces hospitalisations sont souvent suivies d'une remise à la rue sans transition ni relais avec l'extra hospitalier ou le médico-social.

Il est donc nécessaire de travailler à une coordination renforcée entre le secteur hospitalier, les structures médico-sociales ainsi que les acteurs du logement et de l'hébergement afin d'éviter les échecs de prise en charge.

La montée en charge de dispositifs de type ACT, LAM & LHSS répond pour partie à cette problématique et dans une plus large mesure vise à lutter contre les inégalités sociales de santé.

En effet, les personnes sans domicile qu'elles soient à la rue ou hébergées présentent un moins bon état de santé que la population générale et affichent un taux de non-recours à leurs droits ainsi qu'aux soins plus élevé que la moyenne.

Cette action s'inscrit dans la démarche historique portée par l'ARS Île-de-France pour aller-vers les publics éloignés du système de santé, notamment via des équipes mobiles médico-sociales. Elle s'articule avec la mesure 27 du Ségur de la Santé, qui vise à lutter contre les inégalités de santé, et avec le programme régional d'accès à la prévention et aux soins 2018-2022 de l'ARS IDF.

Présentation de l'action

- 1. Mener un travail spécifique et multipartenarial sur les sorties d'hospitalisation** des personnes à la rue afin d'éviter les sorties sèches.
- 2. Documenter les besoins en hébergements médicalisés**
- 3. Travailler sur la fluidité des parcours entre le secteur sanitaire, le secteur médico-social, le secteur AHI et le secteur du logement de droit commun**
- 4. Contribuer aux travaux menés par l'ARS sur la mise en place d'une régulation des places de soins résidentiels**



Co-pilotes de l'action

ARS, DRIHL



Partenaires

Ville de Paris, AP-HP, CPAM, PJJ, ASE, GHU PPN, opérateurs de LAM/LHSS, opérateurs de structures d'hébergement AHI, opérateurs logement social



Public

Personnes en situation d'exclusion



Calendrier

Au cours de la mandature



Indicateurs d'évaluation

Évolution du nombre de places autorisées en structures de soin résidentiel

Objectif 12 ► Renforcer les logiques de parcours pour prévenir les ruptures et faciliter l'insertion

Action n° 82 Soutenir les innovations sociales pour l'insertion vers l'emploi des personnes en situation de grande précarité

Contexte

La Ville de Paris soutient deux innovations sociales, le dispositif Premières Heures (DPH) depuis 2009 et le dispositif Convergence depuis 2012, qui utilisent le levier de l'activité de travail pour enclencher une dynamique de réinsertion et mettre en place un accompagnement global. Ces dispositifs sont également soutenus par l'État dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, ainsi que via le financement d'une Aide au poste versée aux Associations qui assurent le portage du Dispositif Premières heures au profit des Ateliers et Chantiers d'Insertion.

À titre d'exemple, Convergence s'adresse principalement à des personnes ayant vécu à la rue (71 % à Paris), avec un pourcentage élevé de salariés étrangers, ressortissants UE (29 %) et hors UE (48 %).

Présentation de l'action

- 1. Poursuivre l'accompagnement et le développement des ateliers et chantiers d'insertion (ACI) qui participent à DPH et Convergence, notamment via la création d'un ACI premières heures en chantier.**
- 2. Promouvoir auprès des structures d'insertion par l'activité économique (IAE) et d'autres dispositifs d'insertion (entreprises adaptées) la démarche spécifique d'accompagnement proposée dans le cadre des dispositifs existants** afin de renforcer les capacités des structures à accueillir les personnes les plus éloignées de l'emploi.
- 3. Sensibiliser et mobiliser les nouveaux acteurs prescripteurs de parcours d'insertion par l'activité économique (CSAPA/CAARUD, OACAS, CAF, CHRS, CHU)** pour renforcer l'orientation et l'entrée en parcours d'insertion de personnes en situation de grande précarité.
- 4. Encourager l'accueil de personnes en situation de handicap au sein des ACI Convergence**



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris, PRIF (DRIEETS IDF)



Partenaires

Emmaüs Solidarités, Fédération des acteurs de la solidarité, DRIHL, Convergence France, CRAMIF, Aurore, CAF, Pôle emploi



Public

Personnes en situation de grande précarité



Calendrier

2022



Indicateurs d'évaluation

Nombre de personnes accompagnées

Nouveaux projets créés

Objectif 12 ► Renforcer les logiques de parcours pour prévenir les ruptures et faciliter l'insertion

Action n° 83 Développer des parcours pour les personnes en situation d'exclusion, âgées et/ou en situation de handicap, vers des dispositifs d'accueil, d'hébergement et le logement

Contexte

Le parcours d'accompagnement est essentiel pour amener progressivement les personnes en situation d'exclusion vers l'insertion.

La coordination et un partenariat renforcé autour de la personne sont nécessaires pour améliorer les résultats concrets de l'accompagnement, notamment lors des processus de transition. L'objectif est d'assurer une continuité et une cohérence des interventions.

Présentation de l'action

1. **Dispenser une évaluation de la situation des personnes** de plus de 60 ans et/ou en situation de handicap visant à définir l'orientation la plus adaptée en cohérence avec leur projet de vie.
2. En lien avec l'action 12, mesure n°3 de la stratégie handicap : **organiser les liens entre la MDPH et le SIAO pour le suivi des personnes en grande exclusion** ayant une reconnaissance de handicap autour de deux axes :
 - À l'échelle des coordinations de maraude du Samusocial
 - Mettre en place la coordination (Coordination des maraudes du Samu, services sociaux de proximité, associations, soins, etc.)
3. **Accompagner la transition du parcours** grâce à des visites de projection dans des établissements médico-sociaux, une rencontre physique et à distance avec le référent social et avec la personne.
4. **Faire connaître et partager les règles de fonctionnement des différents dispositifs** à l'ensemble des acteurs en présence pour faciliter la mise en œuvre des partenariats.



Co-pilotes de l'action

Référents sociaux de l'AHJ, Samusocial de Paris, AP-HP, M2A



Partenaires

Permanence de soins dans les ESI, médecins traitants, services d'évaluation géronto-psychiatriques (hôpitaux Broca et Bretonneau), CNAV, MDPH, DRIEETS, CPAM, SIAO, Mandataires judiciaires, travailleurs sociaux de l'AHJ, Samusocial de Paris, structures du champ social



Public

Personnes en situation d'exclusion, âgées et/ou en situation de handicap



Calendrier

2023



Indicateurs d'évaluation

Nombre de personnes bénéficiaires de l'action

Nombre de visites de projection, nombre de visites à domicile

Objectif 12 ► Renforcer les logiques de parcours pour prévenir les ruptures et faciliter l'insertion

Action n° 84 Soutenir l'innovation médico-sociale pour l'accompagnement global des jeunes

Contexte

Le dispositif travail alternatif payé à la journée (TAPAJ) est un programme d'insertion mis en place par des acteurs médico-sociaux spécialisés en addictologie.

Cette innovation médico-sociale permet aux jeunes de 16 à 25 ans en situation de précarité de prévenir les conduites addictives et de bénéficier d'une activité professionnelle payée à la journée ne les engageant pas immédiatement sur la durée, en parallèle d'un accompagnement global.

Présentation de l'action

- 1. Poursuivre le soutien aux ateliers et chantiers d'insertion participants** au dispositif travail alternatif payé à la journée et étudier le développement de dispositifs TAPAJ à Paris
- 2. Favoriser le développement des partenariats** entre les CSAPA/CAARUD et les structures d'insertion par l'activité économique



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris, PRIF (DRIEETS IDF)



Partenaires

Emmaüs Solidarités, Convergence France, Fédération des acteurs de la solidarité, Aurore, SNCF, CPAM, CRAMIF, ARS, Préfecture de police, Fédération addictions, TAPAJ France



Public

Jeunes en situation de précarité



Calendrier

2022



Indicateurs d'évaluation

Nombre de personnes accompagnées

Nouveaux projets créés

Objectif 13 ► Améliorer la coordination de tous les acteurs pour garantir un accompagnement continu

Action n° 85 Mieux articuler les dispositifs d'accompagnement liés au logement et améliorer la coordination des services

Contexte

La mise en place d'un accompagnement adapté est souvent déterminante pour l'accès ou le maintien dans le logement des personnes défavorisées. Afin de répondre à cet enjeu, la Ville et l'État financent chacun des dispositifs – l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) financé principalement par la Ville de Paris et les partenaires contributeurs dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et l'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) financé par l'État – qui sont très proches en termes de publics cibles et de prise en charge. Les professionnels de terrain se demandent quels dispositifs mobiliser et comment les déclencher. Cette action vise à apporter une réponse à ces interrogations autour de l'articulation entre ces dispositifs.

Présentation de l'action

1. En s'appuyant sur une analyse quantitative et qualitative de l'existant, **adapter l'offre d'accompagnement liée au logement aux besoins** diversifiés de l'ensemble des personnes sans domicile accédant au logement.
2. **Mieux articuler les différents dispositifs d'accompagnement** en fonction des besoins de la personne et du dispositif d'accès (AML, AVDL, AVDL renforcé, ASLL, CHRS hors les murs), sans les systématiser (diagnostic social préalable et adhésion de la personne indispensables).
3. **Intégrer une réflexion sur l'évaluation sociale du public** en vue d'orienter vers le meilleur dispositif d'accompagnement.
4. **Clarifier les procédures** pour s'assurer que l'accompagnement est bien en place au moment de l'entrée dans les lieux.



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris



Partenaires

Bailleurs sociaux, opérateurs associatifs



Public

Personnes en situation d'exclusion, professionnels



Calendrier

2022 et réitération annuelle



Indicateurs d'évaluation

Réalisation d'une analyse des besoins des personnes et de l'offre existante

Objectif 13 ► Améliorer la coordination de tous les acteurs pour garantir un accompagnement continu

Action n° 86 Mieux coordonner les acteurs pour stabiliser l'hébergement des femmes enceintes et de leurs enfants en situation de rue

Contexte

Le service de Protection maternelle et infantile (PMI) de la Ville de Paris mène des actions en faveur des femmes enceintes en situation de rue à travers trois dispositifs : l'offre de soins universelle du service de PMI, l'équipe Hors les Murs qui tient des permanences dans les lieux d'accueil et organise des maraudes, et le Centre de protection maternelle Cité qui propose en partenariat avec l'AP-HP une prise en charge complète du suivi de la grossesse.

Parallèlement, pour répondre aux besoins des femmes enceintes et femmes sortantes de maternité, l'État a créé 365 places à Paris dès 2021 dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la DIHAL, ce qui porte à 1032 places le parc d'hébergement dédié à ce public.

Cette action vise donc à créer une coordination entre le service de PMI, l'AP-HP, la DRIHL et le SIAO pour mieux identifier et poursuivre l'accompagnement des femmes enceintes et leurs enfants en situation de rue.

Présentation de l'action

1. Organiser un partage d'informations régulier entre le Centre de protection maternelle Cité, le SIAO, l'AP-HP et le DRIHL pour documenter le phénomène des femmes enceintes sans hébergement ou avec un hébergement très instable. Ce partage des données et la définition d'indicateurs communs permettraient une meilleure connaissance des familles à la rue, de leur composition et de leurs besoins, dans un contexte de tensions sur le parc d'hébergement à Paris. Ce socle d'indicateurs partagés renforcerait la capacité d'alerte des acteurs institutionnels de l'hébergement pour anticiper les variations et alerter sur une nécessaire adaptation de l'offre.

2. Identifier un circuit facilité pour partager les situations particulièrement sensibles. Un interlocuteur, le référent périnatalité au sein du SIAO, devra notamment être identifié au sein du pôle santé du SIAO, afin que les professionnels puissent le saisir plus aisément.



Co-pilotes de l'action

DRIHL, Ville de Paris



Partenaires

SIAO (Pôle Santé), AP-HP



Public

Professionnels



Calendrier

2022-2025



Indicateurs d'évaluation

Nombre de femmes/enfants/familles à la rue identifiés par les partenaires

Ratio de femmes enceintes hébergées en fonction du terme de la grossesse

Ratio de familles hébergées en fonction de l'âge de l'enfant

Objectif 13 ► Améliorer la coordination de tous les acteurs pour garantir un accompagnement continu

Action n° 87 Conforter la coordination des accueils de jour

Contexte

Les accueils de jour constituent des maillons essentiels de la veille sociale dans les arrondissements. Devenu acteur essentiel de la prise en charge de l'urgence sociale dans la capitale, le réseau des espaces solidarité d'insertion (ESI) s'est développé en cohérence avec l'objectif du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion 2015-2020 de mieux répondre aux besoins des personnes en situation de rue.

À ce jour, seize accueils de jour sont labellisés « Espace Solidarité Insertion », dont 3 ESI « familles ». En complément, plusieurs accueils de jour sont ouverts sur l'ensemble du territoire parisien. La mise en place du Pacte 2 sera l'occasion de renforcer la coordination de ces structures afin d'améliorer l'accompagnement des personnes et de favoriser leur orientation.

Présentation de l'action

- 1. Adapter le cahier des charges des ESI et les indicateurs de suivi** en fonction des besoins identifiés
- 2. Formaliser les liens avec les services sociaux de proximité** pour renforcer l'accompagnement et l'insertion sociale
- 3. Intégrer ces dispositifs dans la coordination globale de la veille sociale**



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris, DRIHL, RATP



Partenaires

FAS, SSP, SIAO



Public

Professionnels, personnes accompagnées



Calendrier

2022



Indicateurs d'évaluation

Organisation des comités de pilotage réguliers avec les financeurs

Mise en place d'une étude pour identifier les besoins

Évolution effective du cahier des charges en fonction des besoins identifiés dans le cadre de l'étude et des différents comités de pilotage

Objectif 13 ► Améliorer la coordination de tous les acteurs pour garantir un accompagnement continu

Action n° 88 Renforcer la coordination des acteurs sanitaires médico-sociaux et sociaux

Contexte

Afin d'éviter les logiques de silo, il est essentiel de renforcer la coordination des acteurs sanitaires, sociaux et médico sociaux et ce afin de :

- garantir un *continuum* de prise en charge et d'éviter les ruptures de toute nature ;
- d'assurer un accompagnement global et coordonné pour permettre de développer un projet de vie ;
- d'apporter une réponse individualisée, diversifiée et plurielle pour tenir compte de la diversité des publics.

Présentation de l'action

1. Créer un comité de pilotage chargé de la coordination des acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux du territoire parisien. Cette instance pourrait prendre la forme d'un comité de pilotage bisannuel réunissant les gestionnaires de structure AHI, les personnels des PASS et des EMPP, le SIAO, la DT et l'UD 75, la DSP et la DSOL Ville de Paris, la FAS, la DRIHL, l'ARS.

2. Valoriser et promouvoir les espaces de concertation existants pour le traitement des situations médicales et sociales complexes telles que les cellules de concertation partenariale de type Réseaux d'évaluation des situations d'adultes en difficulté (RESAD), les réunions de concertation pluridisciplinaire (RCP), les expérimentations LAMPES (mission de liaison et d'appui médico-psycho-éducatif et social), les dispositifs Sentinelle, les réseaux en santé, les plateformes territoriales d'appui etc.

3. Encourager le développement d'outils partagés entre les acteurs du sanitaire et du social (fiches de liaison, dossier partagé, ou échanges trimestriels entre l'hôpital et les structures d'hébergement de proximité, en portant une attention particulière au consentement éclairés des patients et à la confidentialité des données personnelles).

4. Observer et nouer des liens avec les équipes du guichet unique de l'ARS Île-de-France. Cette dernière a lancé des travaux pour la mise en place d'un guichet unique en vue de l'orientation des publics au sein des établissements et services médico-sociaux (ESMS) franciliens.



Co-pilotes de l'action

Agence régionale de santé, DRIHL, AP-HP



Partenaires

Ville de Paris, Samusocial, SIAO, URIOPSS, La Poste, Fédération des acteurs de la solidarité



Public

Professionnels



Calendrier

2023



Indicateurs d'évaluation

Nombre d'instances de pilotage organisées chaque année

Nature et caractéristiques des outils partagés entre les acteurs du sanitaire et du social

Recensement des modalités de travail partagé au niveau local

Objectif 13 ► Améliorer la coordination de tous les acteurs pour garantir un accompagnement continu

Action n° 89 Renforcer les dispositifs sociaux et médico-sociaux des sortants de prison

Contexte

L'insertion sociale des personnes sortant de prison dans les dispositifs de droit commun constitue un facteur déterminant pour une réinsertion effective dans la société. Cette réinsertion ne peut se réaliser sans solution d'hébergement ou sans ressources financières.

Présentation de l'action

1. Renforcer l'offre d'hébergement et les places dédiées des personnes sortantes de prison et/ou des personnes placées sous-main de justice dans le secteur de l'AHJ et dans le secteur médico-social.

2. Promouvoir les collaborations entre les services de justice et gestionnaires de structures sociales ou médico-sociales. Étant donné le contexte d'hébergement francilien, une coordination rapprochée entre les SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation), et les SIAO est essentielle. Si chaque département dispose d'un fonctionnement spécifique pour l'orientation et l'admission des personnes sur les places d'hébergement dédiées, l'objectif de la DRIHL, en partenariat avec la Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) est de systématiser les conventions entre les SPIP et les SIAO, en inscrivant celles-ci dans une stratégie interdépartementale pour améliorer l'équilibre territorial en offre d'hébergement ainsi que la continuité des parcours.

3. Améliorer la prise en charge des sortants de prison pour éviter les ruptures de parcours. Poursuivre et renforcer les actions déployées dans le cadre de l'Acte I du Pacte :

- Soutien des interventions de 3 conseillers Mission locale auprès des publics parisiens placés sous-main de justice âgés de 16 à 25 ans afin de préparer la sortie de détention et d'accompagner ces publics suivis en milieu ouvert en lien avec le SPIP.
- Soutien de plusieurs dispositifs d'insertion par l'emploi et d'accompagnement des PSMJ : FAIRE – Fondation Jeunesse Feu Vert – la plateforme Passerelle.



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris, Agence régionale de santé, DRIHL, Ministère de la Justice



Partenaires

Mission locale, Fondation Jeunesse Feu Vert



Public

Personnes en situation d'exclusion, professionnels



Calendrier

Fin 2023



Indicateurs d'évaluation

Nombre de places d'hébergement AHJ ou ACT dédiées aux personnes sortantes de prison et/ou placées sous-main de justice

Nombre de conventions entre gestionnaires de structures et les services d'insertion et de probation

Objectif 13 ► Améliorer la coordination de tous les acteurs pour garantir un accompagnement continu

Action n° 90 Élaborer une stratégie de sécurisation des capacités d'hébergement, notamment par la définition des conditions de déploiement de sites intercalaires et par un partage régulier de l'évolution de ces sites

Contexte

Malgré un contexte contraint en termes de recherche de foncier et des fermetures de sites très importantes en raison de la part de sites intercalaires dans le parc d'hébergement parisien (30 %), l'État met tout en œuvre pour maintenir les capacités d'hébergement sur le territoire parisien. Dans un contexte de raréfaction du foncier disponible, le recours à des sites intercalaires reste nécessaire, par l'activation de bâtiments et terrains pour quelques mois ou années dans l'attente de leur projet définitif.

Il convient toutefois de maîtriser la part des sites intercalaires dans le parc d'hébergement, pour limiter les risques de ruptures des parcours pour les personnes hébergées et d'embolisation du SIAO par une gestion quasi quotidienne d'ouvertures et de fermetures de places.

Présentation de l'action

- 1. Partager avec l'ensemble des acteurs une présentation trimestrielle de l'état du parc d'hébergement, notamment du patrimoine intercalaire parisien.** La DRIHL présentera un état des lieux du dispositif d'hébergement d'urgence existant lors des Comités AHI qui se réunissent de façon trimestrielle, en présence de la Ville et des acteurs associatifs.
- 2. Maintenir une veille active des opportunités foncières pour de l'hébergement intercalaire,** à analyser conjointement par la Ville et par l'État en fonction des besoins exprimés. La transmission des opportunités foncières par la Ville à l'État se fera au fil de l'eau et a minima une fois par mois pour faciliter le pilotage par l'État du parc d'hébergement parisien.



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris, DRIHL, SIAO



Partenaires

AFFIL, associations d'hébergement gestionnaires, Métropole du Grand Paris, CAF



Public

Professionnels



Calendrier

2022



Indicateurs d'évaluation

Présentation trimestrielle du tableau du parc intercalaire

Nombre de places d'hébergement intercalaires

Objectif 13 ► Améliorer la coordination de tous les acteurs pour garantir un accompagnement continu

Action n° 91 Développer le recours au coffre-fort numérique

Contexte

L'objectif de cette action est de permettre aux personnes en grande précarité de conserver et de sécuriser leurs documents administratifs et de pouvoir les rendre accessibles à des professionnels du travail social.

Présentation de l'action

1. **Réaliser un bilan de l'existant** : lieux et structures utilisant le système de coffre-fort, établir les raisons des succès ou non de son adoption.
2. **Rendre lisible l'offre existante** (mener des opérations de communication auprès des professionnels et des usagers).
3. **Sensibiliser et accompagner les acteurs** de l'accompagnement social afin de généraliser l'utilisation du coffre-fort numérique pour toutes les personnes accompagnées.



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris



Partenaires

Acteurs de l'urgence sociale, La Poste



Public

Personnes en situation d'exclusion, professionnels



Calendrier

2022



Indicateurs d'évaluation

Nombre de coffres-forts ouverts

Nombre de dossiers existants, évolution du nombre de dossiers et du nombre de documents enregistrés entre 2022 et 2023

Objectif 13 ► Améliorer la coordination de tous les acteurs pour garantir un accompagnement continu

Action n° 92 Faciliter l'obtention d'autorisation de stationnement pour les associations

Contexte

Les associations intervenant auprès de personnes en difficulté (aide alimentaire, maraudes, santé, etc.) et utilisant des véhicules reçoivent régulièrement des contraventions liées au stationnement pendant la réalisation de leurs actions d'intérêt général. Les associations ayant des places réservées reçoivent également des verbalisations car elles ne sont pas repérées par les services de police et les contestations ne fonctionnent pas toujours.

Or, l'utilisation d'un véhicule est essentielle dans l'action des associations du champ des solidarités, de l'aide alimentaire et d'utilité publique en général. Exonérer ces associations du stationnement est un enjeu pour garantir la continuité de leurs activités (ramasse, livraison, chargement, distribution, etc.). En parallèle, il est essentiel de s'inscrire dans la politique de réduction de la place de la voiture en ville en favorisant les alternatives et la mutualisation des moyens logistiques.

Présentation de l'action

- 1. Déterminer les associations concernées et le nombre de véhicules par association**, avec un recensement des plaques d'immatriculation et des zones de stationnement.
- 2. Exonérer les associations de contraventions liées au stationnement.**
- 3. Mutualiser les moyens logistiques des associations** pour répondre à la politique de réduction de la place de la voiture en ville par le partage de véhicule ou la création d'aires de livraison communes.



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris



Partenaires

Associations, Préfecture de Police, Commissariats locaux



Public

Professionnels



Calendrier

Au cours de la mandature



Indicateurs d'évaluation

Réalisation du document de suivi des véhicules des associations

Passage en Conseil de Paris de la délibération

Objectif 13 ► Améliorer la coordination de tous les acteurs pour garantir un accompagnement continu

Action n° 93 Renforcer la coordination centrale et locale de l'action municipale en faveur des personnes sans domicile fixe et des situations d'urgence sociale

Contexte

Alors que le nombre de personnes à la rue demeure important, différents acteurs locaux les accompagnent et signalent des situations préoccupantes. Il apparaît nécessaire de renforcer la coordination tant au niveau local que central pour permettre une meilleure prise en charge des personnes et apporter une réponse rapide aux signalements.

Avec la création de la Mission Urgences Sociales, une nouvelle organisation se met en place, tant au niveau local pour mobiliser l'ensemble des acteurs, qu'au niveau central, pour suivre les situations les plus complexes, assurer une consolidation des données et des analyses. Elle s'inscrit dans le cadre du Paris de l'Action sociale et de sa territorialisation. Elle a vocation à s'articuler avec les acteurs de l'urgence sociale, notamment la coordination des maraudes et le SIAO, et à en faciliter l'action sur le territoire parisien, dans le respect du droit commun et des compétences de chacun

Présentation de l'action

1. Renforcer la territorialisation de l'action en faveur des personnes signalées à la rue en dotant chaque arrondissement d'une entité locale animée par les services sociaux municipaux et la Coordination des maraudes du Samusocial.

Cette entité locale est chargée du traitement et du suivi de proximité des signalements et de l'alerte sur les situations d'urgences sociales. La Mission Urgences sociales est chargée, avec l'appui de ces entités de la supervision et de l'animation de la politique locale destinée à ce public.

2. Assurer un meilleur pilotage au sein de la ville, grâce à la création de la Mission Urgences Sociales, et en lien avec les partenaires de l'urgence sociale, notamment de la coordination des maraudes et le SIAO :

- Du traitement des situations d'urgence sociale identifiées, en permettant la mobilisation du droit commun
- Du suivi des cas complexes (situations d'urgences sociales, campements...) alliant accompagnement social et gestion de l'espace public
- De la mobilisation des services municipaux intervenant en faveur des publics à la rue

- De la remontée d'information, notamment sur l'ensemble des signalements traités sur le territoire parisien, et de son analyse pour en tirer des tendances et points d'alerte, sur l'évolution de la situation des personnes à la rue et faire évoluer les dispositifs.



Co-pilotes de l'action

Ville de Paris



Partenaires

DRIHL, Samusocial



Public

Personnes sans domicile



Calendrier

Création de la mission d'urgence sociale au premier semestre 2022

Groupes de travail partenariaux dédiés à la mise en place de cette organisation entre juin et septembre 2022



Indicateurs d'évaluation

Nombre de signalements par arrondissement par typologie de public / part des signalements issus des mairies d'arrondissements

Nombre d'arrondissements couverts par une nouvelle comitologie

Nouveaux projets impulsés en local et central en lien notamment avec la sous-direction insertion et lutte contre l'exclusion de la Ville de Paris et la coordination des maraudes



